

# Déclaration de performance extra-financière 2024

de la Société Pierre Fabre SA



LABORATOIRES

Pierre Fabre

# Sommaire



## 01

### Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE des Laboratoires Pierre Fabre p.04

- 1.1 : Le modèle d'affaires des Laboratoires Pierre Fabre p.06
- 1.2 : Cartographie des risques RSE des Laboratoires Pierre Fabre p.10
- 1.3 : La démarche RSE des Laboratoires Pierre Fabre p.12



## 02

### Mieux Engager p.16

- 2.1 : Gouvernance responsable p.18
- 2.2 : Éthique et conformité p.21
- 2.3 : Diversité et inclusion p.26
- 2.4. Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs p.30
- 2.5. Engagements des clients et des collaborateurs p.33
- 2.6. Communication Transparente p.36



## 03

### Mieux Produire p.38

- 3.1 : Changement climatique p.40
- 3.2 : Impact environnemental de la production p.47
- 3.3. Sécurité Produit p.53



## 04

### Mieux Préserver p.58

- 4.1. : Actions liées à la biodiversité p.60
- 4.2 : Achats Responsables p.62
- 4.3. Santé et sécurité des collaborateurs p.64



## 05

### Mieux Innover p.68

- 5.1 : Eco-innovation p.70



## 06

### Bilan des indicateurs RSE p.74



## 07

### Méthodologie de reporting p.84

- 7.1. Les données relatives à la « Gouvernance Responsable » p.87
- 7.2. Les données « Changement climatique » p.88
- 7.3. Les données environnementales p.90
- 7.4. Les données sociales p.90
- 7.5. Les données relatives à la sécurité des produits et à l'accessibilité des soins p.90
- 7.6. Les données Achats Responsables p.90
- 7.7. Les données éco-innovation p.90



## 08

### Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant p.92



# Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE des Laboratoires Pierre Fabre

1.1 : Le modèle d'affaires des Laboratoires Pierre Fabre

**p.06**

1.2 : Cartographie des risques RSE des Laboratoires Pierre Fabre

**p.10**

1.3 : La démarche RSE des Laboratoires Pierre Fabre

**p.12**

# 1.1. Le modèle d'affaires des Laboratoires Pierre Fabre

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur

### NOS FONDAMENTAUX

#### Une gouvernance guidée par l'intérêt général

86 % du capital détenu par la Fondation Pierre Fabre, reconnue d'utilité publique

25 ans d'engagement de la Fondation au service de l'accès aux soins et aux médicaments des populations des pays du Sud

#### Un projet économique et humaniste source d'engagement pour les collaborateurs

3,07 Md€ de revenus en 2024

10 195 collaborateurs (dont 53,9 % en France et 46,1 % à l'international) dans 43 pays

81,1 % des salariés actionnaires qui détiennent

9,8 % du capital du Groupe

#### Un positionnement unique associant le meilleur du médical et de la naturalité

Près de 800 études cliniques réalisées en 2024

65 % de nos revenus sont liés à des produits aux actifs issus de la nature

2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

#### Medical Care

42 % des revenus totaux

#### Dermo-Cosmétique & Personal Care

58 % des revenus totaux

#### France

30 % des revenus totaux

#### International

70 % des revenus totaux

3,07 Md€

SOIGNER LE CANCER

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU SOIN

PRENDRE SOIN DE LA PEAU, DU CHEVEU & DE L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

SOIGNER LES MALADIES CHRONIQUES

PRÉVENIR ET SOIGNER LES MAUX DU QUOTIDIEN

### NOS IMPACTS

#### Patients & Consommateurs

- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement tout au long du parcours de soins (prévenir, traiter et accompagner)
- Transparence et traçabilité des produits permettant une consommation en conscience

#### Professionnels de santé

- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement dans le déploiement d'une approche globale du soin (formation aux nouveaux produits, mise à disposition d'outils et de services)
- Complémentarité des marques/gammes de produits et alignement avec les attentes des consommateurs

#### Collaborateurs

- Implication dans la transformation et la performance de l'entreprise à travers notamment l'actionariat salarié
- Santé/sécurité, développement des talents, diversité et non-discrimination
- Dialogue social régulier, constructif et apaisé

#### Territoires d'implantations

- Création et préservation directe/indirecte des emplois sur les territoires
- Contribution à la préservation de l'environnement
- Accès aux médicaments et aux soins de qualité à travers la Fondation Pierre Fabre

#### Écoute des patients & consommateurs

Un dialogue avec les patients & consommateurs sans cesse amélioré par le digital

#### Distribution

Des circuits de distribution qui privilégient le conseil et la vente de nos produits par des professionnels de santé conférant au Groupe un lien unique avec les pharmaciens

#### Recherche & Développement

Une approche partenariale, d'innovation ouverte, pour permettre à de nouvelles solutions thérapeutiques et dermo-cosmétiques d'arriver plus vite sur le marché

LE PATIENT : À SON ÉCOUTE POUR INNOVER AUJOURD'HUI ET DEMAIN

#### Production

Plus de 90 % de nos unités produites sur le territoire français et faible dépendance à l'Asie pour nos actifs pharmaceutiques

#### Approvisionnement en matières premières

Un savoir-faire dans l'extraction d'actifs végétaux, permettant de fabriquer en interne les principes actifs de produits réalisant 37 % des revenus du Groupe

### NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

\*Les revenus totaux comprennent les revenus des activités périphériques (21 %)



L'activité des Laboratoires Pierre Fabre est guidée par leur Raison d'être :

**« Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur. »**

Elle inspire chacun des collaborateurs dans son travail quotidien et sous-tend chaque prise de décision stratégique. Cette Raison d'être est le socle du modèle d'affaires des Laboratoires Pierre Fabre, qui se nourrissent ainsi de l'écoute des patients et des professionnels de santé pour imaginer les solutions innovantes de demain.

## Une double expertise qui forme un tout

Les Laboratoires Pierre Fabre se distinguent par une **double expertise médicale et dermo-cosmétique**. Cette spécificité nous permet d'avoir une approche holistique du soin à travers successivement : la prévention de la maladie, son traitement lorsqu'elle survient et, enfin, la prise en charge des effets secondaires des traitements sur la peau, les cheveux ou la sphère bucco-dentaire. Cette double expertise se déploie dans plusieurs domaines, couvrant des affections courantes, mais aussi des maladies rares: le soin de la peau et du cheveu, l'hygiène bucco-dentaire, la dermatologie, l'oncologie, les maladies chroniques et les pathologies du quotidien. Le Plan de Transformation qui s'est achevé en 2022, a permis aux Laboratoires Pierre Fabre de consolider les fondamentaux de ce modèle et d'affirmer son positionnement unique, alliant le médical et la naturalité au service de l'humain.

## Des ambitions fortes pour chaque activité

À travers son activité Medical Care, les Laboratoires Pierre Fabre s'efforcent d'apporter des traitements porteurs d'espoir aux patients confrontés à des besoins médicaux non couverts en oncologie de précision, en dermatologie médicale et dans les maladies rares. Cette activité propose également une offre complète de produits de conseil officinal pour soigner les maux du quotidien, ainsi que des traitements prescrits par les médecins généralistes pour la prise en charge de maladies ou déficiences chroniques.

L'activité Dermo-Cosmétique & Personal Care a pour mission de prendre soin des peaux pathologiques, du cuir chevelu et de la sphère bucco-dentaire afin d'améliorer la vie des patients et des consommateurs. Ses marques pointues et complémentaires, au plus proche des professionnels de santé et de leurs patients, s'attachent à développer des soins innovants et efficaces, dans le respect de l'environnement et avec les mêmes exigences éthiques et scientifiques que pour le médicament.

## La proximité et l'accompagnement des patients et professionnels de santé

Depuis leur région d'origine et dans le monde entier, les Laboratoires Pierre Fabre cultivent la proximité. Leur credo : faire preuve d'empathie et d'agilité pour entendre et répondre aux besoins des patients, des consommateurs et des professionnels de santé. La relation avec les patients et les consommateurs a ainsi été fortifiée grâce à la digitalisation, qui permet une écoute accrue. Les liens avec les associations de patients ont aussi été renforcés, pour mieux identifier les besoins et créer ensemble des solutions qui améliorent la qualité de vie des patients et de leurs proches. Pierre Fabre collabore également avec les professionnels de santé et enrichit des liens de confiance tissés depuis 60 ans. À titre d'exemples, chaque année, nos équipes de terrain rencontrent quelque 9500 oncologues dans le monde, plus de 35000 médecins européens sont prescripteurs de nos soins dermo-cosmétiques, et de nombreux programmes de formation sont développés pour les équipes officinales, comme sur le sevrage tabagique.

# 1.2 Cartographie des risques RSE des laboratoires Pierre Fabre

## 1.2.1. Méthodologie

Chaque année, la Direction des Risques établit avec le Comité de Direction et valide avec le Comité d'audit la cartographie des risques. Cette dernière présente les risques majeurs pouvant avoir un impact très significatif sur la continuité des affaires et l'atteinte des objectifs à un horizon de 3 ans.

**Les risques pour les Laboratoires Pierre Fabre sont classés en 5 catégories : stratégique, financier, opérationnel, Conformité et RSE et sont au nombre de 7 risques majeurs**

Les risques sont cartographiés dans une application dédiée à la gestion des risques Pierre Fabre désignée sous le nom de PFRM (système d'information de la société Arengi).

**L'identification et la cotation des risques RSE de la DPEF sont établies selon la même méthodologie que celle retenue pour l'évaluation des risques sur la base d'une matrice de criticité probabilité d'occurrence/impact, avec quelques ajustements méthodologiques :**

- Identification préalable des enjeux RSE sur la base
  - d'une analyse de matérialité
  - de la cartographie des Risques, mise à jour annuellement par la Direction des Risques
  - d'une analyse de sources documentaires internes (publications et études Pierre Fabre) et des sources documentaires externes.
- Vision parties prenantes plus large
- Appréciation des probabilités d'occurrence des risques à plus long terme (ex : changement climatique d'ici 2050)

**Au cours de cet exercice, 22 risques ont été identifiés.** Chacun d'entre eux a été évalué sur une note de 1 à 5 pour chaque catégorie d'impact : impact financier, impact humain, impact environnemental et impact sur l'image et la réputation. Lorsque plusieurs critères d'évaluation sont à prendre en compte lors de l'analyse d'impact d'un scénario (par exemple financier, humain et réputation), la cotation la plus pénalisante est retenue.

La note « impact » est ensuite croisée avec la note « probabilité d'occurrence » pour donner le niveau de criticité du risque.

Le résultat de cette analyse menée par Green Mission, La Direction des Risques et la Direction Financière est alors présenté en CODIR Entreprise pour validation.



Sur les **22 risques RSE** identifiés en premier lieu, la cotation et le regroupement de certains risques ont permis de dégager **11 risques majeurs**. Les 11 risques majeurs identifiés ont été validés par le CODIR Entreprise en juin 2021 et ont été reconduits jusqu'en 2024. Les 11 risques majeurs présentés dans ce rapport sont :

**NB:**  
Il a été décidé de conserver cette cartographie des risques RSE pour 2024 dans la mesure où ses conclusions restent valides et pertinentes. Par ailleurs, afin d'anticiper la mise en application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) prévue pour 2026 sur l'exercice 2025, nous avons préféré nous focaliser sur la mise en œuvre d'une analyse de double-matérialité basée sur une analyse des impacts, des risques et des opportunités. Cet exercice a été réalisé sur 2023 et complété en 2024. La matrice de double-matérialité est en cours d'audit par les OTI et sera présentée lors de la publication du futur rapport de durabilité prévu en 2026 sur les données 2025.

## 1.2.2. Résultats

FAMILLE DE RISQUES RSE	RISQUE RSE MAJEUR	DESCRIPTION DU RISQUE RSE MAJEUR
<b>RISQUE GOUVERNANCE, ÉTHIQUE &amp; CONFORMITÉ</b>	Gouvernance responsable	Risque de détérioration de l'image de Pierre Fabre et, par là même, de sa Fondation si la gestion des affaires et de prise de décision ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale
	Éthique et conformité	Risque de non-respect des lois, réglementations et codes d'auto-régulation professionnelle applicables ainsi que le risque de manquement aux normes et aux principes d'éthique et risque de biopiraterie
	Achats responsables	Absence ou non-respect de critères de responsabilité, d'environnement, d'éthique et de critères humains dans les achats
<b>RISQUE CAPITAL HUMAIN</b>	Diversité, inclusion et égalité des chances	Risque de discrimination (genre, origine, handicap...) ou d'inégalités femmes/hommes
	Santé & sécurité des collaborateurs	Risque de ne pas fournir un environnement de travail sain et sûr et de causer un préjudice sur la santé des collaborateurs
<b>RISQUE ENVIRONNEMENTAL</b>	Changement climatique	Absence de mesures d'adaptation et de lutte contre les conséquences du réchauffement climatique
	Impact environnemental de la production	Risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux sur les ressources utilisées, sur les rejets et déchets
<b>RISQUE SOCIÉTAL</b>	Sécurité produit	Risque de non-respect des exigences réglementaires ou de manquement en matière de qualité ou de sécurité des produits pouvant entraîner, par exemple, un impact négatif sur les patients, les consommateurs ou les professionnels de santé ou des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance
	Accès aux soins	Risque que les produits ne soient pas accessibles pour les patients/consommateurs soit en raison de la politique de prix de l'entreprise, soit en raison de ruptures d'approvisionnement.
	Éco-innovation	Risque d'un manque d'innovation écologiquement responsable pour répondre aux évolutions sociétales de consommation (liées, par exemples, au changement climatique, crise sanitaire, etc.)
	Communication transparente et responsable	Risque d'atteinte à l'image de l'entreprise de la part des consommateurs par manque de transparence sur la composition de nos produits (utilisation de substances à controverses), ou à cause d'allégations marketing ou promotionnelles incorrectes (greenwashing)

### 1.3. La démarche RSE des Laboratoires Pierre Fabre



La mise en œuvre de la politique développement durable des Laboratoires Pierre Fabre est définie et supervisée par **Green Mission Pierre Fabre**, entité et démarche intégrant depuis 2019 le département RSE et Développement Durable de l'entreprise. L'objectif de cette entité, rattachée à la Direction Générale, est de porter toujours plus haut l'engagement de Pierre Fabre en faveur de la naturalité et de l'éco-socio-responsabilité.

**« Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir d'une entreprise comme Pierre Fabre d'œuvrer chaque jour pour une démarche d'engagement et de responsabilité vis-à-vis de la nature et de la société. »**

C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la raison d'être de l'entreprise définie depuis 2019. Pierre Fabre est investi depuis l'origine dans une dynamique de recherche et d'innovation inspirée par la nature : Préservation de la biodiversité à travers le conservatoire botanique Pierre Fabre dans le Tarn et l'arboretum à Madagascar, maîtrise de la chaîne végétale grâce à ses propres terres cultivées en agriculture biologique, développement de l'expertise végétale à toutes les étapes, de la sélection de la graine à l'extraction écologique de l'actif.

C'est à partir de cet héritage et avec la volonté d'aller encore plus loin dans cette démarche que Green Mission Pierre Fabre a été créée.

Les laboratoires Pierre Fabre veulent innover « vert et responsable », c'est-à-dire éco-concevoir encore mieux leurs produits et contribuer à réduire encore plus leur empreinte environnementale. Ils veulent continuer à enrichir leur connaissance de la nature en valorisant des plantes durablement, en protégeant la biodiversité et en soutenant les populations locales qui en vivent. Ils veulent approfondir chaque jour leur responsabilité sociale en faveur des hommes et des territoires.

Green Mission Pierre Fabre a pour ambition d'impulser et de soutenir en continu ces engagements, en travaillant à tous les niveaux de l'Entreprise en France et à l'international et en synergie avec tous les départements :

**« Cultivons le respect  
de la nature et des hommes ».**

---

### 1.3.1. Politique RSE des Laboratoires PIERRE FABRE

La politique RSE s'articule autour des 4 enjeux majeurs portés par Green Mission Pierre Fabre (Naturalité & Eco-socio-responsabilité), déclinés chacun en Feuilles de Route :



#### MIEUX ENGAGER

nos collaborateurs, nos marques, nos filiales et parties prenantes externes du fait de la démarche d'écoconception de nos produits, de notre stratégie numérique responsable et des actions environnementales et sociales.

#### MIEUX PRODUIRE

pour réduire notre empreinte environnementale et respecter nos partenaires agriculteurs, récoltants et fournisseurs

#### MIEUX PRÉSERVER

le patrimoine végétal et les ressources en eau

#### MIEUX INNOVER

durablement en sélectionnant des plantes originales et en améliorant la qualité du service aux patients

### 1.3.2. Évaluation de la démarche RSE

Afin de structurer et mesurer la maturité de sa démarche RSE, Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme ISO 26000, norme relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ce processus d'évaluation permet de structurer la démarche selon la méthode du PDCA (Plan Do Check Act) et d'évaluer la performance sur l'ensemble des thèmes couverts par la norme internationale ISO 26000. Les thèmes évalués comme les moins performants intègrent automatiquement les chantiers prioritaires de la politique RSE de Pierre Fabre.

Depuis 2012, la démarche RSE de l'entreprise est évaluée par un organisme extérieur. Le dernier cycle d'évaluation démarré en 2022 repose sur le nouveau référentiel porté par AFNOR Certification sous le label « Engagé RSE / Responsibility Europe ».

Le label « Engagé RSE » examine plus de 50 critères regroupés autour de 5 thèmes généraux alignés avec les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : vision RSE et gouvernance associée, mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RSE, ressources humaines et conditions de travail, modes de production et de consommation durables, ancrage territorial et développement local – auxquels s'ajoutent 3 thèmes de résultats : résultats environnementaux, résultats sociaux et résultats économiques. Pour chacun de ces 8 thèmes et critères, Pierre Fabre a obtenu une note supérieure à 75%, avec des pics à 87% pour l'ancrage territorial et 82% pour les indicateurs sociaux.

Pierre Fabre a ainsi obtenu en 2022 le niveau maximum « Exemplaire » avec une note globale de 79%. L'entreprise a rejoint ainsi le Top 1% des entreprises labellisées et est devenu le premier groupe industriel

de plus de 5000 salariés à être labellisé au niveau « Exemplaire »

Dans leur rapport d'audit, les évaluateurs d'AFNOR Certification ont mis en avant de nombreux points forts parmi lesquels :

- La création de la démarche transversale Green Mission Pierre Fabre et son rattachement direct à la Direction Générale
- La bonne visibilité de la Charte Ethique et sa mise à jour régulière
- Le fort ancrage territorial
- La politique de décarbonation
- L'attention portée aux parties prenantes
- Les politiques RH de formation et de mobilité interne
- Le plan international d'actionnariat salarié
- Le sourcing responsable des plantes utilisées par l'entreprise
- La conception et le déploiement international du Green Impact Index, un outil de mesure de l'éco-socio-conception des produits
- Le développement d'une technologie d'extraction sans solvant (Green Native Expression).

En Juillet 2023, un audit de suivi a été mené par AFNOR Certification sur deux sites industriels et sur certaines de nos fonctions centrales. Cet audit s'est conclu par la confirmation du niveau « Exemplaire » obtenu en 2022, grâce aux actions d'amélioration qui ont été présentées.

En Mai 2025, un nouveau cycle de labellisation pour trois ans sera enclenché avec AFNOR Certification qui effectuera une réévaluation complète de notre démarche RSE.

# MIEUX ENGAGER

2.1 : Gouvernance responsable	p.18
2.2 : Éthique et conformité	p.21
2.3 : Diversité et inclusion	p.26
2.4. Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs	p.30
2.5. Engagements des clients et des collaborateurs	p.33
2.6. Communication Transparente	p.36

## 2.1. Gouvernance responsable

Dans un monde de plus en plus volatile et complexe, la pérennité d'une organisation passe par sa capacité à prévoir un certain nombre d'évolutions économiques, à prendre en compte les enjeux socio-environnementaux suffisamment tôt, afin d'anticiper une potentielle transformation de son marché, l'attraction et la rétention des meilleurs talents, la fidélisation de ses clients et à prévenir les risques réputationnels.



### 2.1.1. Définition

Les Laboratoires Pierre Fabre, en tant qu'**entreprise détenue majoritairement par une Fondation reconnue d'utilité publique et par ses salariés**, ont identifié un risque sur l'image de l'entreprise, si la gestion des affaires et les prises de décisions ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale. Cela pourrait se traduire par une détérioration de l'image de l'entreprise et, par là même, de celle de sa Fondation.

Pour répondre à ces défis, bon nombre d'entreprises ont réarticulé leur stratégie et leur organisation autour d'une raison d'être. Le déploiement d'une gouvernance responsable garantit que la stratégie de l'entreprise est alignée avec cette dernière et qu'elle intègre pleinement les enjeux sociaux et environnementaux.

### 2.1.2. Politique

Par la volonté de Monsieur Pierre Fabre, les collaborateurs de l'entreprise sont depuis 15 ans étroitement associés à la performance de celle-ci grâce à un plan d'actionnariat salarié : le plan RUSCUS. Ainsi, aux côtés de la Fondation Pierre Fabre, les salariés sont les seuls actionnaires de l'entreprise.

### 2.1.3. Organisation

Les Laboratoires Pierre Fabre sont dotés d'une **structure actionnariale spécifique**, avec, schématiquement, une détention très majoritaire par la Fondation Pierre Fabre, complétée d'un actionnariat salarié. Cette structure, unique en France, est le gage de la solidité capitalistique des Laboratoires Pierre Fabre, et de la pérennité de son indépendance, conformément aux volontés de son Fondateur.

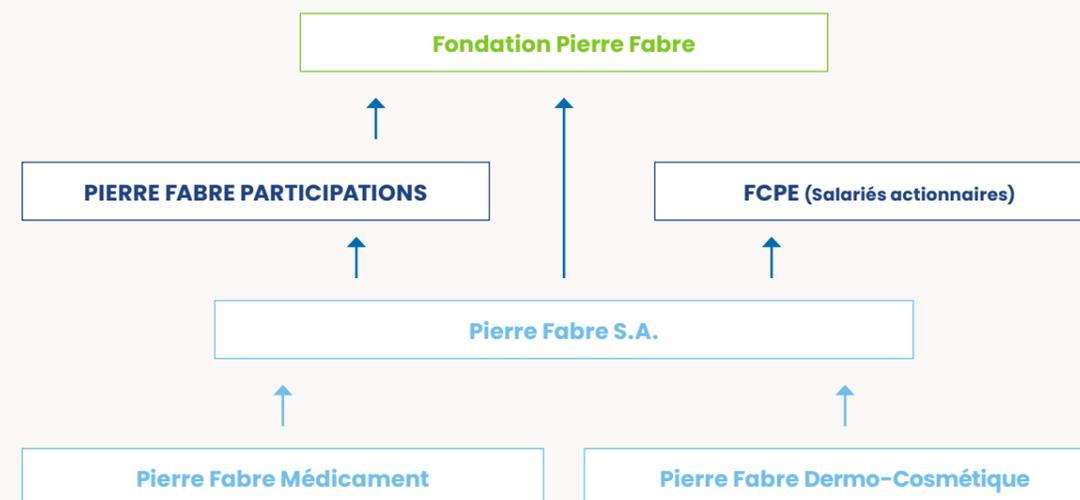
La Fondation Pierre Fabre, actionnaire majoritaire des Laboratoires Pierre Fabre (détention directe et indirecte de plus de 86%), est une fondation reconnue d'utilité publique depuis 1999. Elle intervient dans le domaine de l'accès aux soins au profit des populations des pays les moins avancés et à celles des pays émergents dans le monde, ainsi qu'aux populations exceptionnellement plongées dans des situations de crise grave d'origine politique, économique et/ou naturelle. Elle est opératrice des programmes qu'elle développe en appui direct de partenaires locaux (universités, hôpitaux, sociétés savantes, Organisations de la société civile) en coordination avec les autorités (Ministères de la Santé et de l'enseignement supérieur). Elle mène actuellement 35 programmes répartis dans 21 pays, en Afrique, en Asie, en Haïti et au Liban.

Elle intervient principalement dans les domaines de la formation des pharmaciens et des spécialistes du médicament, de la lutte contre la drépanocytose, première maladie génétique mondiale, de la dermatologie avec des programmes plus particulièrement dédiés aux personnes atteintes d'albinisme, de la e-Santé et enfin de l'accès aux soins des populations vulnérables, en soutenant notamment les actions du Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la paix en faveur des femmes victimes de violences sexuelles de guerre.

Le respect des textes en vigueur concernant le fonctionnement des fondations actionnaires amène la Fondation à ne pas intervenir dans la gestion directe des activités de l'entreprise.

Son budget, dont le montant s'est élevé en 2024 à 20,6 Meuros, est majoritairement financé par les dividendes des Laboratoires Pierre Fabre (12,6 M€).

Les salariés actionnaires détiennent des actions Pierre Fabre SA par le biais d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) intégré au Plan d'Epargne Entreprise.



L'entreprise pourvoit ainsi au budget de la Fondation à l'aide de subventions et/ou d'une politique de distribution adaptée de dividendes. A cet effet, depuis plusieurs années, une partie des bénéfices des Laboratoires Pierre Fabre, de l'ordre de 10% du résultat net consolidé de l'entreprise, est reversée à ses actionnaires dont la Fondation Pierre Fabre.

## 2.1.4. Développement de l'actionnariat salarié

Déployé en France en 2005, le plan RUSCUS a été élargi depuis à 13 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Pologne, Mexique, Suisse, Autriche, République Tchèque/Slovaquie, Bulgarie et Brésil (dernier pays ayant intégré le plan RUSCUS en 2024).

Le dispositif adopté prévoit notamment un abondement de la part de l'entreprise privilégiant les salariés ayant une capacité d'épargne modérée, les frais de gestion étant pris en charge par l'entreprise.

**En 2024, 80.0% des collaborateurs éligibles à la souscription sont actionnaires. Ce sont 8624 salariés et anciens salariés qui sont aujourd'hui actionnaires détenant ainsi 9,80 % du capital de Pierre FABRE S.A.**

De nouveaux pays peuvent encore intégrer le dispositif dans les années à venir.

## 2.1.5. Fondations d'entreprise

Pierre Fabre contribue également au financement d'actions dans le domaine de la dermatologie et de la biodiversité via deux fondations d'entreprise :

**PIERRE FABRE ECZEMA FOUNDATION**, créée en 2004 par M. Pierre Fabre, dont les principales missions sont :

- ▶ Aider et accompagner les patients afin qu'ils deviennent acteurs de leur maladie,
- ▶ Agir comme le facilitateur d'une alliance entre les patients et les professionnels de santé,
- ▶ Former et fédérer les professionnels de santé et les universitaires,
- ▶ Contribuer avec les experts à une approche consensuelle de l'eczéma pour qu'elle soit partagée et comprise par tous,
- ▶ Transmettre les connaissances autour de l'eczéma et faire connaître cette maladie,
- ▶ Participer à la recherche autour de l'eczéma.

Son budget provient essentiellement des sommes versées par les sociétés de Pierre Fabre pour un montant de près de 780 000 euros en 2024.

Ainsi, la Fondation Eczéma soutient 47 écoles de l'atopie et 7 associations de patients. Elle est à l'origine de la mise à disposition en 2023 de l'application « Eczéma Care + » qui permet aux patients d'explorer leur peau, suivre l'évolution de leur eczéma, partager avec les soignants et bénéficier de conseils personnalisés et outils pour mieux vivre avec leur eczéma. Une nouvelle version de l'application intégrant l'intelligence artificielle pour optimiser le suivi de la maladie est disponible depuis septembre 2024.

**LA FONDATION KLORANE BOTANICAL FOUNDATION**, créée en 1994 par M. Pierre Fabre, dont les principales missions sont :

- ▶ Promouvoir, par tous les moyens adaptés, l'utilisation optimale des ressources végétales, patrimoine de l'Humanité,
- ▶ Concourir à la sauvegarde d'espèces végétales en voie de disparition,
- ▶ Favoriser la recherche sur les principes actifs des espèces végétales et leur utilisation aussi bien en cosmétologie qu'en pharmacie ;
- ▶ Plus généralement, aider à toute action scientifique visant à mieux faire connaître le monde végétal et les potentialités cosmétiques et thérapeutiques de celui-ci.

Son budget provient essentiellement des sommes versées par les sociétés de Pierre Fabre pour un montant de 435 000 Euros en 2024.

Des exemples d'actions de la Klorane Botanical Foundation sont donnés dans le chapitre « Contribution à la neutralité Carbone ».

## 2.1.6. Résultats

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>Capital détenu par les salariés</b>	%	9,15	9,53	9,80
<b>Part d'actionnaires / nombre de salariés éligibles</b>	%	84,6	83,3	80,0
<b>Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)</b>	Nombre	8 262	8 409	8 624
<b>Contribution aux Fondations (Fondation Pierre Fabre, Klorane Botanical Foundation, Pierre Fabre Eczema Foundation)</b>	M€	12,9	13,9	13,8

## 2.2. Éthique et conformité

### 2.2.1. Programme général Éthique et Conformité



#### 2.2.1.1. Définition

*Pierre Fabre se doit d'être en conformité avec les lois et réglementations nationales et supranationales applicables à ses activités, ainsi qu'avec les divers codes d'auto-régulation professionnelle auquel il a souscrit.*

*Le risque de non-conformité constitue l'un des risques prioritaires de l'entreprise tel qu'identifié dans la cartographie annuelle validée par le Comité de Direction et le Comité d'audit entreprise.*

*Pierre Fabre s'est doté d'une gouvernance spécifiquement dédiée à l'éthique et à la conformité de ses opérations. Un programme annuel est déployé pour couvrir l'ensemble de ses activités et territoires d'implantation, assurant ainsi une vigilance constante et une adaptation continue aux exigences éthiques et réglementaires tout en tenant compte de l'évolution de la stratégie de développement de l'entreprise.*

## 2.2.1.2. Organisation

Le programme d’Ethique et Conformité de l’entreprise fait l’objet d’un pilotage régulier par différentes instances internes :

› **Le Comité Éthique Entreprise**, constitué des membres du Comité de Direction de l’entreprise et animé par le Directeur Ethique et Conformité, se réunit une fois par an. Il veille au déploiement du programme Ethique et Conformité de l’entreprise, réalise le bilan de l’année écoulée et valide le programme de l’année à venir.

› **Le Comité Compliance Entreprise**, propose le Programme Ethique et Conformité pour approbation par le **Comité Ethique Entreprise**. Il définit les priorités, objectifs, plans d’actions, les moyens nécessaires, et suit l’avancement des actions et indicateurs associés. Ce Comité se réunit une fois par an et inclut les principales fonctions du siège : Direction Ethique et Conformité, Direction Juridique, Contrôle interne, Audit interne, Direction des Ressources Humaines et Direction des Risques.

› **Le Compliance Officer Committee**, se réunit trimestriellement et regroupe les Compliance Officers du siège et régionaux. Il assure un suivi opérationnel du programme et partage les bonnes pratiques. En complément des Compliance Officer Committees, les référents Ethique et Conformité se réunissent trimestriellement par région (Asie-Pacifique, Europe et Amérique du Nord, Moyen-Orient et Afrique, Amérique du Sud) sous la supervision des Compliance Officers régionaux.

› **Le Comité d’Alerte Pierre Fabre**, est chargé collégialement d’analyser la recevabilité des alertes et de piloter l’instruction des signalements jugés recevables. Un document interne définit la gouvernance, le fonctionnement, les modalités de décision et, le cas échéant, le renvoi au Comité de Direction, ainsi que les missions détaillées du Comité d’Alerte. **Le Directeur Ethique et Conformité** assure la Présidence du Comité d’Alerte de l’entreprise pour le traitement des cas recueillis sur la plateforme de recueil et de traitement des signalements - **Pierre Fabre Speak up**.

› **La Direction Qualité, Conformité et Risques** regroupe les activités Qualité Corporate, Risques, Contrôle interne, Ethique et Conformité, et RGPD pour une approche coordonnée. Les objectifs de cette entité sont de sécuriser les risques, d’améliorer l’efficacité et la performance des processus, de préserver les intérêts des actionnaires, d’assurer la satisfaction patients/consommateurs, dans le respect des lois et règlements.

› **La Direction Ethique et Conformité** a pour missions principales :  
- De proposer au Comité Ethique la stratégie Ethique et Conformité Entreprise en collaboration avec le **Comité Compliance**.  
- De déployer, animer, et coordonner le Programme Ethique et Conformité, la feuille de route et le plan d’action validés par le **Comité Ethique**.

## 2.2.1.3. Politique

Les Laboratoires Pierre Fabre se caractérisent par une culture forte, façonnée par son créateur, reposant sur des valeurs de rigueur, d’intégrité et de responsabilité. Ancrer et développer sa performance opérationnelle dans une culture d’Ethique et de Conformité solide est une composante essentielle de la stratégie de l’entreprise.

La Charte éthique est remise à chaque collaborateur. Elle formalise les règles de conduite de l’entreprise et guide chaque employé, l’incitant à faire preuve de discernement dans ses choix et comportements. La Charte éthique est régulièrement mise à jour et communiqué aux collaborateurs.

Disponible en 21 langues, elle est structurée autour de quatre thématiques :

1. Notre éthique en tant qu’acteur de santé
2. Notre éthique en tant qu’acteur économique
3. Notre éthique en tant qu’employeur
4. Notre éthique en tant qu’entreprise citoyenne

La Charte Ethique présente les règles et comportements à adopter, illustrés par des exemples concrets. Elle précise les rôles des managers et des collaborateurs pour sa mise en œuvre quotidienne.

Elle présente le Dispositif de recueil et de traitement des signalement - Pierre Fabre Speak up - permettant à tout salarié ou partie prenante externe de partager une préoccupation en signalant toute situation ou agissement suspecté de violer les principes de la Charte Ethique, les lois ou règlements.

La Charte éthique est enrichie par divers codes et politiques sectoriels, entre autres :

- **Le Code de Conduite** vise préciser le comportement à adopter pour prévenir ou lutter contre la corruption, prévenir ou gérer les conflits d’intérêts.

- **La Politique de Confidentialité** mondiale sur la protection des données personnelles des parties prenantes (collaborateurs, partenaires, fournisseurs, patients et consommateurs) garantit le respect des réglementations applicables, telles que le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)



## 2.2.1.4. Plan d'actions

**Le programme Ethique et Conformité de Pierre Fabre repose sur quatre axes principaux :**

- 1. Communication :** Sous l'autorité des membres du **Comité de Direction**, les codes, politiques, procédures et processus liés à la mise en œuvre du programme sont communiqués aux collaborateurs. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement déployées à l'attention de l'ensemble des collaborateurs au siège comme à l'international.
- 2. Formations :** Des formations générales et/ou expertes sont dispensées sur les différentes thématiques du programme.
- 3. Signalement :** Les employés sont encouragés à signaler tout comportement ou activité contraire aux engagements de l'entreprise, aux lois et règlements, sans crainte de représailles. Les alertes concernant la protection des données personnelles peuvent être signalées via le canal Pierre Fabre Speak up ou en contactant le Data Protection Officer à l'adresse suivante : [dpofr@pierre-fabre.com](mailto:dpofr@pierre-fabre.com). Tous les signalements sont traités et peuvent conduire à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement des personnes mises en cause.
- 4. Amélioration continue :** Le contrôle interne en établit les objectifs, met en œuvre des plans d'action et prend des mesures préventives ou correctives en cas de défaillances identifiées par des évaluations, inspections, revues internes ou externes.

## 2.2.1.5. Résultats

- Acquisition et déploiement du nouveau système de recueil et de traitement des signalements **Pierre Fabre Speak up**, disponible en 20 langues.
- Campagne de communication **Pierre Fabre Speak up**
- **Programme Ethique et Conformité** pour la sensibilisation et la formation des nouveaux arrivants ou nouveaux dans une fonction.
- Programme « **Interaction avec les professionnels de santé** » dans l'environnement pharmaceutique et non pharmaceutique
- Rédaction de la **Charte Ethique de l'IA**

## 2.2.1.6. Recueil et traitement des signalements

En 2024, le Dispositif interne de signalement a permis de recueillir et de traiter 16 signalements de diverses natures, provenant de plusieurs pays où l'entreprise est implantée. Aucun de ces signalements ne concernait une atteinte à l'environnement ou des violations de la réglementation sur la protection des données personnelles.

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>Alertes reçues</b>	Nombre	15	15	16
<b>Part des alertes traitées / alertes reçues</b>	%	100	100	100
<b>Alertes relatives aux droits de l'homme*</b>	Nombre	8	6	2
<b>Alertes relatives au règlement RGPD</b>	Nombre	0	0	0

\*Manque de respect des droits de l'homme : faits de discrimination, de harcèlement, atteinte aux droits humains et libertés fondamentales.

## 2.2.2. Biopiraterie



### 2.2.2.1. Définition

*La biopiraterie est définie comme l'appropriation ou l'usage illégal ou illégitime de ressources naturelles issues de la biodiversité et/ou des connaissances traditionnelles associées détenues par des peuples autochtones et populations locales.*

*La Convention sur la Diversité Biologique (1992) et le protocole de Nagoya (2010) décrivent les principes régissant l'accès et l'utilisation de telles ressources en instaurant des règles de partage justes et équitables des avantages tirés de l'utilisation des éléments de la biodiversité et des connaissances traditionnelles des populations locales. Il s'agit de l'Accès et du Partage des Avantages (APA).*

*Les dispositions internationales en matière d'Accès et Partage des Avantages ont été complétées récemment par l'adoption de nouveaux instruments : le traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ) adopté en juin 2023 ainsi que la décision 16/2 de la COP16 biodiversité (CBD/COP/DEC/16/2) concernant le partage des avantages lié aux informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, adoptée le 1er novembre 2024.*

*Les laboratoires Pierre Fabre s'engagent à adopter une approche éthique pour le sourcing et l'utilisation des matières issues de la biodiversité, à respecter les principes de l'Accès et du Partage des Avantages posés par les différents instruments internationaux en vigueur et les législations nationales, internationales et supranationales qui découlent du protocole de Nagoya et qui précisent les règles d'accès applicables sur chaque territoire.*

### 2.2.2.4. Plan d'action

Des communications et sensibilisations sont organisées régulièrement pour maintenir un niveau de connaissance approprié en matière d'APA auprès des parties prenantes internes et des partenaires externes.

Afin d'anticiper et de limiter les risques liés aux changements réglementaires, les laboratoires Pierre Fabre effectuent une veille permanente sur l'évolution du contexte international, des outils réglementaires associés et des lois nationales relatives à l'accès et au partage des avantages. Une cartographie des différents pays avec leurs spécificités d'accès est actualisée en conséquence. Elle tient compte des réglementations en place (réglementation bien établie, durée estimée des démarches requises pour sécuriser l'accès aux ressources en vue de les utiliser par exemple) : 3 niveaux différents de sécurisation sont ainsi définis. Le cas

## 2.2.2.2. Organisation

Le risque lié à la biopiraterie est identifié et adressé au sein des laboratoires Pierre Fabre. Dans ce cadre, l'entreprise s'est dotée d'une organisation interne permettant d'assurer la conformité de ses activités par rapport aux lois relatives à l'APA et ce tout au long de la vie des produits. Les processus internes ont été formalisés et les procédures nécessaires mises en place. Un référent APA a été nommé au sein de Green Mission Pierre Fabre (GMPF). Le comité APA interne, piloté par Green Mission Pierre Fabre, implique les différentes parties prenantes de l'entreprise (R&D, Achats, Affaires Réglementaires, Propriété Intellectuelle...). Il se réunit deux fois par an pour échanger autour de l'évolution des réglementations nationales APA, de cas concrets pour l'entreprise (revue des matières concernées par les législations APA et des plans d'actions associés) et des actions à mener. Le comité arbitre les cas le nécessitant, ou les soumet à la Direction Générale.

### 2.2.2.3. Politique

Chaque fois que les laboratoires Pierre Fabre envisagent l'utilisation d'ingrédients ou le dépôt de brevets pour des ingrédients issus de la biodiversité (nouveau sourcing à des fins de R&D, nouvelle utilisation, sécurisation des approvisionnements ou achats de commodités), qu'ils soient développés en interne ou achetés à des fournisseurs externes, une analyse de la réglementation applicable est réalisée et documentée avec l'implication transversale des services concernés. Le cas échéant, les démarches appropriées sont initiées auprès du pays concerné, et lorsqu'il y a lieu auprès de l'Europe en application du règlement UE 511/2014 concernant l'obligation de diligence nécessaire.

Le risque potentiel lié aux fournisseurs est également pris en compte. Des échanges réguliers ont lieu avec nos partenaires afin de garantir la légalité de l'accès et de l'utilisation des ressources issues de la biodiversité, tout au long de la chaîne de valeur. A ce titre, et dans un devoir de transparence et de conformité, les fournisseurs sont informés des démarches d'Accès et de Partage des Avantages menées par les laboratoires Pierre Fabre en lien avec les matières achetées.

Si un fournisseur est identifié comme étant à risque, une démarche d'accompagnement lui est proposée (amélioration connaissances et pratiques vs APA). S'il y a lieu, afin d'assurer la conformité des activités, une recherche de sourcing alternatif peut être considérée.

échéant, l'entreprise s'appuie sur des consultants locaux. Pierre Fabre participe activement aux groupes de travail sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) au sein des associations professionnelles des secteurs cosmétique et pharmaceutique. Grâce à cette implication, il contribue à l'élaboration de bonnes pratiques et de fiches récapitulatives sur les cadres réglementaires des différents pays.

Pierre Fabre est amené à prendre part à la rédaction d'articles sur les enjeux de l'APA, en collaboration avec des équipes universitaires, apportant ainsi un éclairage au débat au sein de la communauté scientifique internationale. De plus, les laboratoires Pierre Fabre interviennent régulièrement auprès d'étudiants universitaires pour faire connaître l'APA, sensibiliser aux enjeux associés et à la lutte contre la biopiraterie.

## 2.3. Diversité et inclusion



### 2.3.1. Définition

La Diversité & l'Inclusion au sein des Laboratoires Pierre Fabre prend racine dans les valeurs humanistes de notre fondateur et dans notre appartenance à une fondation reconnue d'utilité publique.

Pierre Fabre a bâti son entreprisesur des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de respect des hommes et de l'environnement. La très grande majorité des salariés sont actionnaires de l'entreprise et tous forment une communauté unie autour d'un projet collectif : « **prendre soin de l'Homme dans sa globalité et sa diversité** ».

La diversité et l'inclusion sont des enjeux indissociables de notre raison d'être et condition sine qua none de notre performance. **Nous sommes fondamentalement convaincus que la variété des profils, la pluralité des identités et la diversité des sensibilités sont des sources indispensables de synergies, d'innovation et de créativité.** C'est pourquoi nous souhaitons intégrer partout dans le monde des collaborateurs aux profils variés et différents car la diversité est une source d'épanouissement, d'équilibre social et de complémentarité pour chacun.

### 2.3.2. Politique

La politique Diversité et Inclusion des Laboratoires Pierre Fabre vise à garantir l'égalité de traitement des salariés, à promouvoir la variété des personnes et des relations humaines, à maintenir l'employabilité des collaborateurs.

Les Laboratoires Pierre Fabre ont engagé de nombreuses mesures en faveur de l'égalité de traitement de ses collaborateurs, dans leurs différents pays d'implantation.

Lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de ses établissements constitue une préoccupation majeure de l'entreprise. C'est ainsi que la Charte Ethique de l'entreprise contient des dispositions relatives au respect de l'égalité homme-femme, des personnes en général et de la vie privée à l'effet de garantir un cadre de travail agréable et respectueux des individus. Notre politique Diversité & Inclusion s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- I. La parité Homme/Femme
- II. Dimension de la Diversité et Inclusion choisie par nos pays en fonction des enjeux business et/ou obligations locales
- III. Le handicap en France

#### 2.3.2.1. La parité Homme/Femme

Le plan d'action de Laboratoires Pierre Fabre inclut plusieurs initiatives :

**1.** L'adhésion début 2024 à l'initiative **#StOpE**, qui vise à combattre le sexisme sur le lieu de travail. Signée par les Laboratoires Pierre Fabre le 25 janvier 2024, avec l'engagement de mettre en œuvre au moins une des actions prioritaires au cours de l'année à venir. Nous nous sommes engagés à : « Former de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire ». A ce titre, nous avons déployé :

**Une Formation Obligatoire « Lutte contre le sexisme dit ordinaire en entreprise »** : Un module d'e-learning obligatoire pour tous les managers dans plusieurs pays, incluant la France, les USA, le Royaume-Uni, Singapour, le Portugal, le Brésil, la Belgique et le Pays-Bas en 2024 durant la « Semaine Mondiale pour la santé et sécurité au travail ». L'objectif fixé était de 50% de complétude d'ici 2025 et 100% d'ici fin 2026. Nous sommes à date à plus de 90% de taux de complétude (89,4% à fin 2024), ce qui est un véritable succès et confirme notre volonté et engagement envers la lutte contre le sexisme ordinaire en entreprise. L'objectif en 2025 sera de déployer et rendre cette même formation obligatoire à non seulement les managers de l'entreprise mais également à l'ensemble des collaborateurs.

**2. La Création du programme Empow'Her :** Au sein des Laboratoires Pierre Fabre, nous nous engageons à créer un environnement de travail où la diversité et l'inclusion sont au cœur de notre stratégie. Nos initiatives phares visent à renforcer le sentiment de communauté et à encourager la participation active de nos collaboratrices, tout en soutenant leur croissance professionnelle par des opportunités de développement ciblées.

- Parmi nos initiatives clés, la **Communauté Lead'Her**, constituées des principales femmes dirigeantes de l'entreprise, joue un rôle crucial en promouvant des modèles de réussite et en défendant la parité de genre. Cette communauté permet aux femmes de s'inspirer de parcours exemplaires et de se sentir soutenues dans leur évolution professionnelle.

- Le **Programme Ment'Her** est une autre initiative majeure qui vise à développer les compétences en leadership des femmes et à transformer la culture d'entreprise en faveur de la parité de genre. Grâce à ce programme, les participantes bénéficient de l'accompagnement et des conseils de mentors femmes et hommes issus des instances dirigeantes de l'entreprise pour progresser dans leur carrière.

- La **Formation Lead'HerShip** est conçue pour doter les femmes de compétences stratégiques en leadership et de présence exécutive. Cette formation leur permet de renforcer leur influence au sein de l'entreprise et de se préparer à des rôles de direction.

- **Marketing de soi** : Pour les jeunes femmes talents, nous avons également mis en place des formations sur le marketing personnel.

## 2.3.2.2. Dimension de la Diversité et Inclusion choisie par nos pays en fonction des enjeux business et/ou obligations locales.

Le travail de fond, de remontée d'informations et d'analyses a été réalisé en 2024 et sera mis en œuvre en 2025 dans le cadre d'animation de communauté de pays par dimension choisie comme suit :

HANDICAP	BALANCE INTER-GÉNÉRATIONNELLE	NON-DISCRIMINATION	DIVERSITÉ MULTICULTURELLE
AFMET region Algérie Benelux Bulgaria Czech Republic / Slovakia Italie Royaume uni Portugal Tunisie Turquie	AFMET region Benelux Grèce Russie Corée du sud Espagne Mexique	Australie Benelux Bulgarie République Tchèque Slovaquie Hong-Kong Maroc Pologne	Australie Etats Unis Suisse

D'autres actions globales :

**1. Acquisition de Talents :** Garantir les principes d'égalité des chances et de non-discrimination dans le processus de recrutement.

› Texte intégré dans toutes nos offres d'emploi pour refléter notre engagement : Nous sommes convaincus que la diversité est une source d'épanouissement, d'équilibre social et de complémentarité pour nos collaborateurs, nos offres sont donc ouvertes à toutes et tous sans restriction.

**3. Communication et Sensibilisation :** Plusieurs actions de Communication et de sensibilisation mises en place pour promouvoir la diversité à travers des campagnes de communication avec des messages et des visuels inclusifs, par exemple, lors de la semaine mondiale de la santé et de la sécurité au travail :

› Atelier de lutte contre le sexisme : Un atelier sur la lutte contre le sexisme organisé à la Chartreuse (site en France).

› Quiz de sensibilisation : Un quiz proposé à l'ensemble des collaborateurs pour sensibiliser à la notion de sexisme en entreprise lors de la semaine mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

› Communication : flyers et brochures mis à disposition des collaborateurs

**2. Mobilité interne et Equité salariale :** des actions et groupes de travail ont eu lieu pour :

› S'assurer que les promotions et les augmentations salariales pour les femmes soient au moins égales à celles des hommes.

› Atteindre un score de 90 points pour l'index français en 2025 (89 en 2024)

› Créer une méthodologie simple pour analyser l'écart salarial entre les genres dans les différents pays

**4. Suivi des Progrès et Indicateurs Clés de Performance (KPI) :** Pour garantir l'efficacité de nos initiatives en matière de diversité et d'inclusion, nous suivons les progrès à l'aide d'indicateurs mesurables. Ces KPI nous permettront de mesurer l'impact de nos actions et d'ajuster nos stratégies en conséquence pour atteindre nos objectifs.

**Objectifs Clés**

› Augmenter le pourcentage de femmes pour atteindre la parité de notre Leadership Team d'ici 2030

› Maintenir la parité 50/50 pour les Directeurs Généraux au sein de nos filiales

› Augmenter le pourcentage de femmes pour atteindre 50% de parité au sein des instances dirigeantes.

## 2.3.2.3. Le handicap en France.

Les Laboratoires Pierre Fabre s'engagent également dans l'intégration et l'emploi des personnes en situation de handicap. **Insérer, maintenir dans l'emploi et former les personnes en situation de handicap sont au cœur de nos priorités.**

En France, cette volonté de concilier à long terme sa politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés s'est pérennisée au travers de onze accords d'entreprise conclus dès 1989. Le douzième est actuellement en cours de négociation avec les partenaires sociaux et devrait entrer en vigueur début 2025.

De nombreuses actions sont menées aussi bien en interne qu'en externe pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap :

Soutenu par le Réso'cap, composé de collaborateurs volontaires et piloté par une référente handicap entreprise (responsable affaires sociales), l'entreprise propose des actions d'insertion, contribue au maintien dans l'emploi, développe des actions en matière d'aménagement ou d'accessibilité de site, sensibilise tous les partenaires de l'Entreprise et informe l'ensemble des institutions représentatives du personnel de l'Entreprise.

› Développement de partenariats et participation aux manifestations permettant l'insertion en milieu ordinaire : animations lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, les DUODAY, interventions à la demande des Universités de la région, ou encore interventions dans des centres de formation spécialisés et participation à des tables rondes.

› Des campagnes de sensibilisation régulières à destination des collaborateurs : campagne de communication Travail & Handicap, animations grâce au partenariat avec l'AGEFIPH et son programme Activateur de Progrès, Serious game, webinaires sur le statut Aidants...

› Obtention du label KLESIA Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants » qui donne accès à un outil permettant de repérer les salariés aidants, de mener des actions adaptées à leurs besoins et de mieux concilier leur vie professionnelle et personnelle.

› Signataire de la Charte Activateur de Progrès en partenariat avec l'AGEFIPH

Cette politique d'inclusion nous permet, à l'échelle de la France, d'obtenir **un taux d'insertion de travailleurs handicapés s'élevant à 6,19% en 2023**. La valeur du taux pour l'année 2024 sera connue après la publication de ce document.

Nos filiales mettent également des actions en place :

› La Belgique et l'Australie ont conclu des partenariats avec des associations de personnes en situation de handicap pour leur confier des activités logistiques

› Aux Etats-Unis, nos offres d'emplois sont mises en avant sur le site Diversity.com afin d'ouvrir toujours plus nos recrutements à tous.

## 2.3.3. Résultats

**Effectifs**

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>Effectif total</b>	Nombre	10 037	10 121	10 195
<b>Pourcentage de salariés en France</b>	%	53,8	53,2	53,9
<b>Pourcentage de salariés à l'international :</b>	%	46,2	46,8	46,1
<b>- Dont en Afrique/Moyen Orient</b>	%	4,6	4,3	3,9
<b>- Dont aux Amériques</b>	%	11,0	12,0	11,8
<b>- Dont en Asie/Océanie</b>	%	6,5	6,5	6,6
<b>- Dont en Europe (hors France)</b>	%	24,0	24,1	23,8

**Part de femmes au sein des instances dirigeantes**

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>Part de femmes au sein du Conseil d'Administration</b>	%	44	50	45
<b>Part de femmes au sein de la « Leadership team »</b>	%	34,6	34	37
<b>Index Égalité Homme/Femme France</b>	%	89	90	89

## 2.4. Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs

Les ruptures d'approvisionnement de médicaments constituent une véritable préoccupation de santé publique. Depuis le début des années 2000, les professionnels de santé dans tous les pays notent une hausse importante du nombre de ruptures d'approvisionnement en médicaments. Celles-ci concernent aussi bien les pharmacies d'officine que les établissements de santé et tous les types de spécialités. En France, les tensions d'approvisionnement ont particulièrement augmenté ces dernières années.

De plus, l'accès aux médicaments reste un défi dans un grand nombre de pays émergents pour lesquels le prix des médicaments reste inabordable et également pour un grand nombre de patients en raison d'un système de santé dépourvu de système général d'assurance maladie.



### 2.4.1. Définition

*Pierre Fabre s'engage à garantir la continuité des soins. Si les produits ne sont pas accessibles pour nos patients/consommateurs soit en raison de notre politique de prix, soit en raison de ruptures d'approvisionnement, cela pourrait remettre en cause cet engagement.*

### 2.4.2. Politique

La politique déployée en matière d'accessibilité consiste à s'attaquer aux causes racines qui sont nombreuses et multifactorielles. Parmi les principales causes, on retrouve :

- Les difficultés liées à la production (retard de production, incapacité de production en raison de pénurie de matières premières; défaut de qualité induisant la suspension de l'activité d'un établissement, fabricant ou exploitant, à la suite d'inspections, ...),
- La mondialisation de la fabrication,
- Le prix des médicaments.

**Les laboratoires Pierre Fabre ont fait le choix d'une fabrication française**, de favoriser le plus possible des approvisionnements en **matières premières et actifs pharmaceutiques d'origine française et européenne**, d'appliquer une **politique de prix équitable et éthique** et de déployer une politique qualité exigeante basée sur les réglementations et référentiels applicables à ses périmètres d'activité.

### 2.4.4. Plan d'actions

#### 2.4.4.1. Accessibilité prix

Concernant la fixation des prix des médicaments de l'entreprise, le service Market access s'adapte au contexte de chaque pays.

Dans la quasi-totalité des pays occidentaux, le coût des médicaments est pris en charge par des systèmes d'assurance santé (comme l'assurance maladie en France). Le coût pour le patient est donc soit nul, soit faible (système de ticket modérateur). La capacité à payer des systèmes de santé est variable et dépend du niveau de croissance de chaque pays. Par conséquent, les prix nets de vente de nos médicaments sont très variables d'un pays à l'autre. Dans les cas où les systèmes de santé ne prennent pas en charge les coûts des traitements, les laboratoires Pierre Fabre réduisent au minimum le coût réel pour le patient afin qu'il puisse avoir accès au traitement.

Un médicament est un objet économique diversement régulé selon les pays. Alors que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) est attribuée au niveau européen par une décision relevant de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), la décision de remboursement (c'est à dire de prise en charge par la collectivité du coût du médicament) ainsi que son prix sont négociés dans chaque pays selon des règles et des procédures spécifiques. La négociation est précédée d'une évaluation du bénéfice additionnel du médicament ou de son rapport coût / efficacité. Ces négociations peuvent être formelles et centralisées au niveau national (comme en France et plus généralement en Europe), ou informelles et décentralisées (comme aux États-Unis dans le cadre de négociations avec les assureurs).

**L'accès au traitement pour un patient est une priorité pour l'entreprise** d'autant plus dans le cas de produits d'intérêt thérapeutique majeur. Pierre Fabre a mis en œuvre une démarche structurée, procédurée, pragmatique et fonctionnelle pour piloter ces activités clés pour les médecins et les patients.

Les structures Supply Chain et Direction Pharmaceutique organisent une planification différenciée et un protocole de communication avec les autorités de tutelle pour prévenir et gérer les ruptures et risques de rupture.

### 2.4.3. Organisation

Les laboratoires Pierre Fabre sont dotés :

- D'une équipe « Market access » qui prend en charge la préparation et le pilotage des négociations avec les payeurs des différents pays. Cette équipe est épaulée dans chacune des filiales importantes par un ou deux collaborateurs en charge de ce sujet,
- D'une équipe Supply Chain en charge du pilotage des activités de planification et de mise à disposition des produits finis.

**La fixation du prix prend en compte :**

- **Des critères éthiques** afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre, tout en préservant la soutenabilité budgétaire des systèmes de santé,
- **Les coûts de recherche et développement** pour financer l'innovation et les investissements futurs,
- **La nécessité de prix faciaux relativement comparables entre pays afin d'éviter le risque d'exportations parallèles** qui se multiplient quand les différences de prix sont trop importantes d'un pays à l'autre et qui peuvent mettre en danger l'approvisionnement en médicaments d'un pays si les quantités nécessaires aux patients de ce pays sont exportées vers des marchés plus lucratifs.

La mise en œuvre de ces principes permet de garantir l'accès des patients aux médicaments des laboratoires Pierre Fabre de manière très large. Il faut toutefois signaler des situations dans lesquelles cet accès n'est pas possible. C'est notamment le cas lorsque les autorités d'un pays décident de ne pas rembourser un traitement (exemple de Nerlynx®, traitement permettant de réduire le risque de récurrence du cancer du sein et que la Commission de la Transparence française a refusé de rembourser). C'est également le cas lorsque les négociations avec les autorités d'un pays ne permettent pas de trouver un accord sur un prix acceptable pour le laboratoire.

## 2.4.4.2. Produits

Concernant la sécurisation des approvisionnements des laboratoires Pierre Fabre, elle est garantie par une **volonté de maintenir la majorité de la production industrielle de médicament en France et de favoriser l'origine géographique des actifs au plus près des usines de fabrication**. Ainsi, les laboratoires Pierre Fabre sont **leur propre fournisseur d'actifs** pour plusieurs de ses médicaments en oncologie (ex : Navelbine), urologie (ex : Permixon), santé féminine (ex : Cyclo 3) ou Système Nerveux Central (ex : Tanganil). D'une manière générale, la majorité de nos actifs provient de l'Union Européenne.

Les produits dits d'intérêt thérapeutique majeur sont gérés au travers de **plans de gestion de pénurie** qui précisent les différentes étapes de sourcing des composants et de fabrication du produit. Une analyse des risques sur chaque étape de la supply chain permet de dimensionner les sécurités associées et de caler la fréquence des rituels (journaliers, hebdomadaires, mensuels) suivis par les équipes planification.

Les actions mises en œuvre passent par la sécurisation des sources d'approvisionnement (double sourcing, stocks de sécurité chez les fournisseurs, dans les usines,

intégration verticale pour les principes actifs...), la flexibilité des sites de production, les flux de distribution multi-canaux.

Le système d'escalade identifiant les éventuelles déviations au plus tôt permet d'avoir le bon niveau d'anticipation et de réaction pour assurer la mitigation du risque de rupture. Cette démarche permet de couvrir l'essentiel des aléas rencontrés (hors pandémie). En 2022, après un premier semestre en forte amélioration, notre taux de service a été fortement perturbé par les effets de notre déploiement SAP industriel ainsi qu'une accélération exceptionnelle de la demande sur certaines de nos spécialités majeures. En 2023, malgré de très fortes améliorations notamment sur nos gammes oncologiques, notre service a été de nouveau très fortement affecté. Notre service a été impacté par des pénuries prolongées d'approvisionnement de composants ainsi que de demande fortement accrue pour l'une de nos spécialités suite à la sortie du marché d'un concurrent. Nous avons investi dans notre capacité de production et avons validé des sources additionnelles afin que nos taux de service reviennent au bon niveau.

## 2.4.5. Résultats

Le taux de service est suivi mensuellement pour chaque Business Unit via le calcul de l'indicateur TIFI (Turn over invoiced in first intention). Il prend en compte le taux de chiffre d'affaires facturé en première intention sur la base du carnet de commandes de chaque mois. Le taux annuel est calculé en pondérant le taux mensuel par le chiffre d'affaires mensuel.

	UNITÉ	2022	2023	2024
Taux de service Medical Care	%	80,8	65,1	76,5

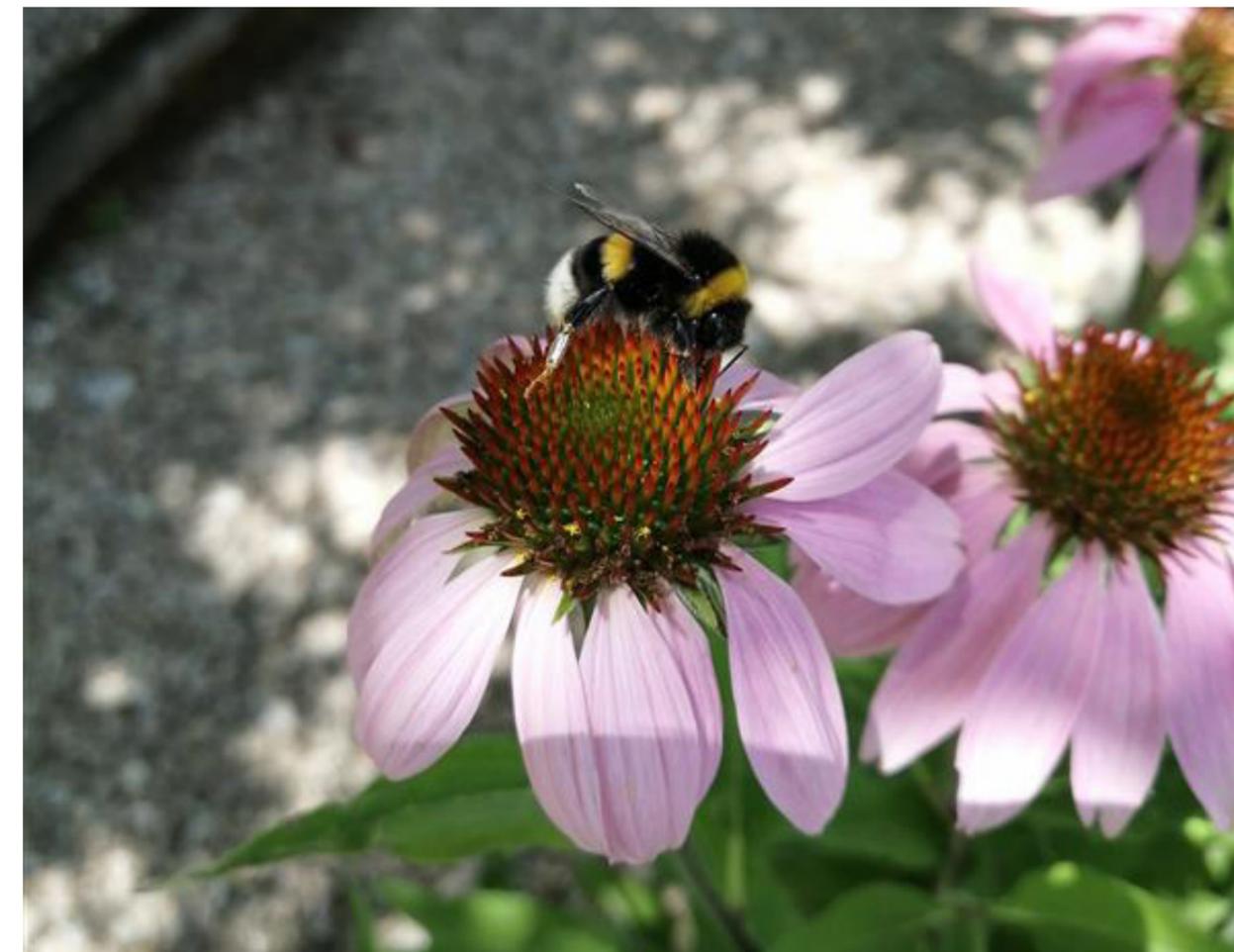
## 2.5.

### Engagements des clients et des collaborateurs

Parce que nos parties prenantes sont des Ambassadeurs de l'entreprise, leur sensibilisation et notre capacité à leur proposer des leviers d'action est un enjeu clé pour l'organisation.

Nos objectifs :

- Répondre à une demande d'engagement croissante de leur part
- Donner à chacun l'envie et les moyens d'agir où qu'ils soient et quels que soient leurs fonctions, dans ou en dehors de l'entreprise



#### 2.5.1. Engagement des clients

Pierre Fabre, fort de son expertise et expérience dans le domaine du Développement Durable, a choisi de s'engager auprès d'un maillon historique de sa chaîne de valeur, la pharmacie. Les officines, véritables acteurs de santé publique, de par leurs actions de contribution au mieux-être des patients/consommateurs, ont un rôle essentiel à jouer pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociétaux actuels et à venir.

Accompagné par l'agence Primum Non Nocere®, spécialisée dans le domaine de la santé environnementale, Pierre Fabre a créé le projet « **Pharmacie Engagée Green** » ayant pour objectif de proposer aux officines une solution digitale, nommée « Primum Office » pour évaluer, mesurer et améliorer leur impact environnemental, économique et sociétal.

Ce premier outil de management RSE en ligne, spécifique au secteur officinal, est animé par des experts de la profession et du développement durable. « Primum Office », c'est mesurer pour agir au quotidien, mettre en place un plan d'actions spécifique pour améliorer les indicateurs RSE de l'officine et la mettre en valeur.

L'outil et les experts dédiés guident individuellement chaque pharmacie engagée depuis l'auto-audit de départ jusqu'au reporting annuel, en passant par l'implantation d'objectifs personnalisés et d'indicateurs de suivi avec des propositions d'actions adaptées à chaque pharmacie afin d'intégrer la RSE au sein de leur organisation. Cette démarche volontaire des officines les amène à la certification **THQSE® (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale)**, seule labélisation existante à ce jour qui aborde la question de la santé environnementale dans les organisations. **Entre 2019 et 2023, ce sont 45 officines qui ont été accompagnées et plus de 20 officines aujourd'hui labellisées THQSE®, une réelle reconnaissance de leur engagement dans le domaine de la RSE. Le projet « Pharmacie Engagée Green » continue en 2024 sous un nouveau format proposé à plus de 10.000 officines en France.** Nous leur proposons des modules de formation au format vidéo couvrant tous les pans

## 2.5.2. Engagement des collaborateurs

- › Poursuivre l'acculturation des collaborateurs/parties prenantes et les inciter à **agir pour un numérique plus responsable**

Le Numérique Responsable est un engagement RSE émergent et « universel ». Nous sommes des utilisateurs du numérique à titre personnel et professionnel. Pour répondre à la demande d'engagement de nos collaborateurs et leur donner l'opportunité d'être acteurs de notre feuille de route climat-carbone, nous participons chaque année aux Digital CleanUp Days. Un Challenge mondial pour sensibiliser les collaborateurs à l'empreinte environnementale du Numérique.

En mars dernier, Pierre Fabre a organisé ce challenge avec un partenaire, l'association ENVOI qui agit pour l'inclusion, le réemploi et le recyclage des équipements numériques. Ainsi, 1,5 tonnes d'équipements numériques ont été collectés par les collaborateurs Pierre Fabre. 16 pays ont participé à l'opération. L'entreprise IMS Networks et l'IUT de Castres ont également rejoint le challenge.

- › **Notre contribution à la lutte contre la précarité en Occitanie:** Le Cœur des Entreprises

Pierre Fabre est l'un des membres Fondateurs du collectif « Le Cœur des Entreprises », une association de 15 entreprises qui se sont unies pour soutenir les associations du bassin toulousain qui luttent contre la précarité. 85 collaborateurs ont donné du temps, sous différentes formes (jours de congés offerts, teambuilding, bénévolat) aux associations soutenues par « Le Cœur des Entreprises ».

Dans ce cadre, Pierre Fabre poursuit le dispositif de confection de kits d'hygiène avec ses invendus mis en place avec l'association UCRM (Union Cépière Robert Monnier). Tous les mois, une équipe de collaborateurs membre du collectif « Le Cœur des Entreprises » se retrouve pour une séance de confection (équipe intra ou inter-entreprises). Cela permet à chacun de se rendre compte et d'être acteurs de la lutte contre la précarité. Les kits sont destinés aux bénéficiaires de l'UCRM (femmes et mineurs isolés, familles précaires, personnes en situation de réinsertion, réfugiés...).

de la RSE, disponibles dans l'espace professionnel du site internet Pierre Fabre. L'objectif est d'informer, de sensibiliser et de former le plus grand nombre de pharmaciens aux enjeux du développement durable et leur permettre d'intégrer la RSE au sein de leur organisation. Ce sont 8 modules de formations et 8 fiches actions qui leur sont proposés avec 3 thématiques majeurs : La Gouvernance, L'Engagement Social, L'Engagement Environnemental.

Ces modules couvrent notamment les sujets suivants :

- › La politique d'achats responsables
- › La qualité de l'air intérieur
- › La gestion des énergies
- › Les déchets
- › La mobilité durable
- › La qualité de vie et conditions de travail (QVCT)
- › L'aménagement éco-conçu de la pharmacie
- › Risques de santé environnementale à l'officine

- › **Notre contribution à la Résilience alimentaire territoriale :** Un arbre pour demain – Plantons des arbres fruitiers là où nous sommes implantés

Nous poursuivons notre programme de création de vergers communaux en partenariat avec Arbres et Paysages Tarnais et les Communes où Pierre Fabre est implanté. En janvier 2024, la plantation de 500 arbres fruitiers sur la Commune de Saint Sulpice a été achevée. Des chantiers « taille de formation et greffe » sont planifiés pour l'hiver 2024-2025. 269 arbres fruitiers vont être plantés à cet horizon sur la Commune de Soual. 50 collaborateurs bénéficiant d'un jour de congé offert par l'entreprise participent à ces différents chantiers.

- › **Un teambuilding « maison » :** 15 sessions de confection de kits d'hygiène encadrées par nos collaborateurs de Muret

Toutes les 3 semaines, une équipe Pierre Fabre confectionne 500 kits hygiène sur notre site de Muret, incluant une visite du site pour créer des liens au sein de l'équipe et entre les équipes. Les kits confectionnés sont donnés à des associations ou des partenaires qui nous sollicitent pour améliorer le quotidien de personnes en situation de précarité : La Banque Alimentaire, Linkee, la Croix-Rouge, Soliha, les Douches Municipales Toulouse, ESAT Trica Service...

- › **La fresque du climat** chez Pierre Fabre

Pour faciliter l'engagement et la sensibilisation de chacun aux enjeux climat-carbone, **les 24 animateurs internes de la fresque du climat** sont mobilisés à la demande des managers dans le cadre de journées organisées en équipe. Le déploiement de la fresque se poursuit en France et dans les pays qui disposent d'animateurs internes (notamment en Italie qui a intégré la fresque du climat à son processus d'onboarding). De nombreux teambuildings à impact positif sont organisés localement (Etats-Unis, Canada, Portugal, Espagne, Italie, Pologne, Maroc, Chine...) en lien avec des associations de protection de l'environnement à vocation sociale.

- › **Green Advocacy :** CSR Community Management

Une communauté de « Green Advocates » (1 collaborateur par filiale) permet de créer du lien entre le local et le global sur la politique carbone (remontée des données filiales) et l'engagement des collaborateurs (1 « Green Mission Day », une action sociale et ou environnementale en équipe, en lien avec une association par filiale)

- › **Noël solidaire**

Pour la troisième année consécutive, les collaborateurs Pierre Fabre des sites du Tarn et de la Haute-Garonne ont participé à l'opération « Boîtes de Noël » pour les plus démunis :

- Les dons de nos collaborateurs des sites de Castres ont été distribués au Stade Pierre Fabre par les joueurs du Castres Olympique aux bénéficiaires des Resto du Cœur

- Les dons des collaborateurs des sites toulousains ont été distribués aux bénéficiaires du Secours Catholique local, dans le cadre de notre engagement dans le collectif Le Cœur des Entreprises.

- › Notre contribution à l'amélioration de la qualité de vie des patients : les coupes de cheveux solidaires

À l'occasion d'Octobre Rose, la marque René Furterer a mis en place une action de collecte de dons de mèches de cheveux en collaboration avec l'association Fake Hair Don't Care afin d'aider les personnes qui suivent une chimiothérapie à mieux vivre leur cancer. Cette année, l'IUCT-Oncopole a rejoint cette action aux côtés de Pierre Fabre Plus de 180 coupes de cheveux solidaires ont été financés par la marque René Furterer pour les collaborateurs Pierre Fabre et les collaborateurs de l'IUCT-Oncopole.

**« Ainsi, tous nos collaborateurs ont la possibilité de s'engager dans une action sociale ou environnementale, où qu'ils soient et quelle que soit leur fonction dans l'entreprise. »**

## 2.6. Communication transparente



Afin de répondre aux attentes des consommateurs en matière de composition des produits et de leur impact environnemental et sociétal, les Laboratoires Pierre Fabre ont fait le choix de communiquer de manière transparente en évaluant les produits (cosmétiques, compléments alimentaires et produits de bien-être et de santé familiale) par l'**outil d'affichage de l'impact environnemental et sociétal, le Green Impact Index**. Un outil fondé sur la méthodologie du document de référence AFNOR Spec 2215.

### 2.6.1. Le Green Impact Index

**Pour une totale transparence sur les engagements RSE portés directement par ses produits, Pierre Fabre a développé en 2021 le GREEN IMPACT INDEX permettant de mesurer la performance RSE d'un produit, d'en améliorer le profil et de donner une information concrète sur les actions environnementales et sociales inhérentes à chaque produit Pierre Fabre.**

Les Laboratoires Pierre Fabre en 2023 ont souhaité ouvrir au plus grand nombre cette démarche. C'est dans cette optique que, pour la première fois, 120 experts et scientifiques issus de 26 organisations (fournisseurs, bureaux d'études et structure académique), ont travaillé ensemble sous l'égide d'AFNOR Normalisation pour co-construire une méthodologie de calcul et d'affichage de l'impact environnemental et sociétal des produits cosmétiques, de bien-être et de santé familiale. Le résultat de ces travaux a permis, en seulement 9 mois, de publier l'**AFNOR Spec 2215** en juin 2023 pour permettre aux consommateurs d'être informés de manière simple et transparente sur l'impact environnemental et sociétal de leurs produits. Au-delà de l'impact carbone, la méthodologie intègre les enjeux sociétaux ainsi que des enjeux de biodiversité et de naturalité, pour aller vers des produits plus durables. Ainsi, l'AFNOR Spec 2215 propose une méthodologie d'affichage tenant compte de l'ensemble des enjeux RSE et nos études montrent que c'est cette approche holistique qui est attendue par les consommateurs. Elle permet également de pouvoir comparer les produits grâce à une même méthodologie utilisée par plusieurs marques et répond à l'évolution réglementaire française et européenne sur l'affichage environnemental du secteur des cosmétiques.

**Le Green Impact Index est donc dorénavant un outil d'affichage des cotations des produits graduées de A à E évaluant plus de 50 critères. Il permet ainsi aux consommatrices et consommateurs de choisir leurs produits en toute connaissance de cause.**

Cet outil d'affichage transparent et reconnu est incarné par le Consortium Green Impact Index, une association loi 1901 créée en juillet 2023, qui compte 21 membres fondateurs et marques associées (26 membres actifs à fin 2024). L'association a pour mission de rendre accessible cet outil à toutes les entreprises, des TPE et PME jusqu'aux groupes internationaux, de faire monter en compétences l'ensemble des membres qui rejoindront l'association sur l'éco-socio-conception des produits du périmètre considéré.

En 2024, l'ensemble des produits statuts cosmétiques et compléments alimentaires a donc été réévalué avec la nouvelle méthodologie. Depuis février 2024, progressivement, les notes Green Impact Index sont affichées sur les fiches produits des sites de marques.

**Au 31 Décembre 2024, ce sont près de 4000 produits Pierre Fabre qui ont été cotés dont 74% sont notés A ou B ce qui représente 51.8% du chiffre d'affaires des Laboratoires Pierre Fabre.**

### 2.6.2. Résultats

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>% du Chiffre d'Affaires généré par des produits notés A ou B selon le Green Impact Index, hors médicaments et accessoires</b>	%	63,6*	66,2*	51,8**

\* - indicateur obtenu à partir de l'application de la version 1 du Green Impact Index (« Green Impact Index by Pierre Fabre »)

\*\* - indicateur obtenu à partir de l'application de l'AFNOR SPEC 2215 (« Green Impact Index Consortium »)



# Mieux Produire

3.1 : Changement climatique

**p.40**

3.2 : Impact environnemental de la production

**p.47**

3.3 : Sécurité Produit

**p.53**

## 3.1 Changement climatique



### 3.1.1. Définition

Afin de s'adapter et lutter contre le changement climatique, les entreprises doivent créer des produits et des services à faible émission de carbone, réduire l'empreinte carbone de leur fonctionnement, engager les parties prenantes le long de leur chaîne d'approvisionnement pour améliorer la résilience de leurs infrastructures. Elles doivent également réorienter leur stratégie à long terme dans le but d'y intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique et réduire durablement leur empreinte carbone.

### 3.1.2. Politique

En 2020, le Comité de Direction a validé la stratégie climat de l'entreprise : Pierre Fabre s'est engagé dans une stratégie de réduction de son empreinte environnementale pour respecter une trajectoire +2°C, alignée sur la stratégie Nationale Bas-carbone et les Accords de Paris.

**En 2024, Pierre Fabre a revu son engagement 2030 afin d'aligner sa stratégie sur le référentiel international SBTi (Science-Based Targets Initiative).** Le référentiel de décarbonation SBTi fournit un cadre pour que les entreprises fixent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur la science, alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique. L'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2019 de :

- 46% sur les scopes 1 et 2 (trajectoire 1,5°C)
- 28% sur le scope 3 (trajectoire Well below 2°C)

en basant la majorité de ses efforts sur la réduction de ses émissions en valeur absolue et en absorbant une partie des émissions résiduelles ne pouvant être évitées.

La stratégie climat de Pierre Fabre repose sur deux volets principaux : l'atténuation et l'adaptation. L'entreprise a publié pour la 1ère fois en 2023 sa stratégie climat dans le questionnaire Climate Change du CDP. Chaque année, l'organisation à but non lucratif CDP évalue les entreprises répondantes principalement vis-à-vis des risques et opportunités liées au climat, leur gouvernance, leur stratégie climat, leur reporting des émissions de gaz à effet de serre et leur plan d'actions de réduction. Le CDP attribue une note entre A et D-. En 2024, Pierre Fabre a maintenu sa note B (niveau Management) pour le climat, qui signifie que l'entreprise montre une prise de conscience accrue sur les questions environnementales et a la capacité de gérer son impact et réduire ses risques à travers des actions. En 2024, le questionnaire s'est enrichi sur l'eau et les forêts et Pierre Fabre a obtenu les notes de B pour l'eau et C pour les forêts pour cette 1ère année (une réponse plus complète pourra être apportée au questionnaire en 2025).

### 3.1.3. Organisation

La Direction Green Mission Pierre Fabre pilote la stratégie Carbone globale de l'entreprise et accompagne les directions en charge de chacun des postes dans le déploiement de cette stratégie.

**Les principales entités impliquées sont :**

- Industrie, Packaging, Achats directs et Distribution inclus au sein de la Direction des Opérations,

- Achats indirects inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques
- Assurances et Moyens Généraux inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques
- Filiales à l'international.

Des travaux ont également été menés en 2023 avec les Filiales pour réaliser des empreintes carbone et travailler sur des plans d'action de réduction.

### 3.1.4. Volet atténuation de la stratégie climat

**L'atténuation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à minimiser l'impact environnemental des activités de l'entreprise. Cette stratégie comprend plusieurs étapes clés : mesurer, éviter, réduire, séquestrer.**

**1. Mesurer :** Pierre Fabre mesure annuellement l'empreinte carbone de l'entreprise, selon le référentiel GHG Protocol, pour se situer par rapport à ses objectifs et évaluer les actions des feuilles de route métier.

Les émissions CO<sub>2</sub> de l'entreprise en 2023 sont estimées à 476 ktCO<sub>2</sub>e, sur les scopes 1,2 et 3 (7 % sur les scopes 1 et 2 et 93 % sur le scope 3). Les achats représentent 70 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> selon la répartition suivante :

- Achats de matières premières : 20% des émissions des achats,
- Achats de sous-traitance : 17% des émissions des achats,
- Achats de packaging et fin de vie : 16% des émissions des achats,
- Achats de service : 48% des émissions des achats.

Les 30% d'émissions restantes sont réparties de la façon suivante :

- Logistique (Fret amont, interne, aval) : 8%,
- Mobilité (Parc automobile, déplacements professionnels, déplacements domicile travail) : 8%,
- Energie (consommation d'énergie sur les sites et émissions amont) : 5%,
- Immobilisations : 6%
- Déchets : 2%.



**2. Éviter :** L'impact carbone est pris en compte dans le développement des produits via le Green Impact Index, outil d'affichage de l'impact environnemental et sociétal des produits cosmétiques, des compléments alimentaires et des produits de bien-être et de santé familiale, fondé sur la méthodologie du document de référence AFNOR Spec 2215 publié en juin 2023.

L'estimation d'un prix interne du carbone au niveau des investissements de l'entreprise a également pour but d'orienter nos projets vers des projets bas-carbone.

### 3.1.4.1. Réduction des émissions du poste Achats

Les feuilles de route de réduction des émissions liées aux achats de service, achats de matières premières et achats de produits fabriqués en sous-traitance se basent sur les actions principales suivantes :

- ▶ **Priorisation des travaux** sur les articles/fournisseurs représentant 50% des émissions liées à ces achats,
- ▶ **Evaluation de la maturité « carbone » des fournisseurs** via les rapports publics, les questionnaires CDP Climate change et des questionnaires internes,
- ▶ **Engagement de nos fournisseurs :** échanges avec les fournisseurs sur la mise à disposition de données carbone spécifiques et sur les objectifs de réduction d'émissions,
- ▶ **Soutien des fournisseurs** via le démarrage en 2023 d'un projet Reverse factoring intégrant des critères carbone,
- ▶ **Intégration de critères carbone dans la sélection des fournisseurs,**
- ▶ **Ecoconception** en particulier au niveau du packaging.

**La démarche d'écoconception des packagings se poursuit. Les achats de packagings représentent 15 % du poste achats (en incluant les émissions liées à la fin de vie du packaging).** Depuis 2008, Pierre Fabre réalise des analyses du cycle de vie de ses produits. Après plus de quinze années de recul, ces analyses démontrent qu'en moyenne « hors phase d'utilisation des produits », 40 à 50 % de l'impact environnemental proviennent du packaging. L'une des premières actions emblématiques a été l'intégration de plastique recyclé dans les flacons de shampooing Klorane en 2011.

Afin d'évaluer le profil environnemental de ses packagings et d'activer les bons leviers d'amélioration écologique sans greenwashing, l'entreprise a élaboré un guide interne de conception des emballages cosmétiques. Ce guide est composé de fiches pratiques qui abordent des problématiques spécifiques et concrètes sur les différentes typologies d'emballages (tube, flacon, ...) et propose des axes d'amélioration.

Depuis 2019, l'ensemble des références packaging de produits cosmétiques ont été évaluées selon ces outils, ce qui permet d'avoir une note environnementale pour chacun d'eux et d'activer les bons leviers pour améliorer le profil écologique de chaque article de conditionnement pour tout nouveau lancement de

**3. Réduire :** Des feuilles de route sont élaborées avec les différents métiers pour réduire les émissions et atteindre les objectifs fixés.

Des actions concrètes sont menées sur différents postes d'émissions :

- ▶ Les achats avec par exemple l'écoconception de nos packagings et l'engagement de nos fournisseurs,
- ▶ L'énergie avec des projets d'efficacité énergétique et des projets d'énergies renouvelables,
- ▶ La logistique en travaillant sur plusieurs leviers d'optimisation,
- ▶ La mobilité avec le verdissement de notre flotte automobile,
- ▶ L'immobilisation avec des projets labellisés BREEAM et/ou HQE.

produit. L'ensemble des packagings de la Business Unit Medical Care est en cours d'évaluation. Tout nouveau développement produit présente un impact environnemental packaging meilleur que le produit précédent. L'impact environnemental packaging est un critère qui entre dans le choix de la validation des projets par la Direction Générale, aux côtés des critères économiques.

La stratégie d'écoconception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Achat-Innovation et Développement Packaging et la Direction Green Mission. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois.

Les axes de travail sont les suivants :

- ▶ Réduction de la quantité d'emballages
- ▶ Emballages plastiques Recyclés ou biosourcés avec traçabilité
- ▶ Emballages plastiques Recyclables, Réutilisables, Rechargeables ou Compostables

À l'horizon 2025, les objectifs en matière d'écoconception des packagings sont les suivants :

- ▶ **Réduction de l'impact Carbone de 10 %** par rapport à l'année 2019 (packaging primaire, secondaire, industriel et commercial)
- ▶ **Réduction de 10 % en poids du plastique mis sur le marché** quelle que soit la croissance de l'entreprise : réduction de la quantité d'emballage par la suppression d'emballage (étui, notices) et par la réduction du poids des emballages restant (flacon et tube notamment)
- ▶ **25 % de plastique recyclé**
- ▶ **100 % de matériaux recyclables** (papier, verre, aluminium, PP, PE, PET)

En 2021, la Business Unit DCPC a participé au Plastic Act, engagement du secteur cosmétique en réponse aux objectifs fixés par le premier décret « 3R » (Réduction, Réemploi/réutilisation et Recyclage) pris pour la période 2021-2025 en application de la loi AGEC, puis décliné cet engagement en objectifs internes.

La Business Unit Medical Care a, quant à elle, participé au Groupe de travail piloté par l'éco-organisme ADELPHÉ sur la substitution du PVC dans les blisters de médicament.

**En 2024 :**

- ▶ **75% du PET utilisé par Pierre Fabre DCPC** (Dermo-cosmetic Personal Care) est issu du recyclage mécanique. **Sur la famille plastique, 31% en masse est issu du recyclage.**
- ▶ **86% des matériaux utilisés sont recyclables** (papier, verre, aluminium, PP, PE, PET).

L'empreinte carbone par litre des produits DCPC est de 0,77 kgCO<sub>2</sub>e en 2024. Il était de 0,94 kgCO<sub>2</sub>e en 2019, **soit une diminution de 18 % en 5 ans.**



### 3.1.4.2. Emissions du poste Fret

**La partie transport représente près de 8 % des émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise.** Pierre Fabre agit aussi bien sur le fret amont que sur le fret aval afin de réduire ce poste d'émission.

Concernant le fret amont, Pierre Fabre a toujours favorisé les achats en France et dans les pays limitrophes ce qui permet de limiter les distances à parcourir pour les matières et articles de conditionnement nécessaires à la fabrication de ses produits. Le GREEN IMPACT INDEX, outil de cotation RSE des produits de l'entreprise, décrit au chapitre 2.6 « Communication Transparente », intègre d'ailleurs le critère origine géographique des matières premières qui composent ses formules.

Concernant le fret aval, Pierre Fabre s'est engagé dans le dispositif Fret 21. Ce dispositif incite les entreprises à mieux considérer les impacts environnementaux du transport en bâtissant une meilleure stratégie de développement durable. Chaque entreprise participante signe un accord avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), dans lequel elle s'engage à atteindre un objectif de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub>.

**Le plan d'actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur ce poste repose sur les initiatives suivantes :**

- ▶ Refonte du schéma directeur de distribution,
- ▶ Utilisation de carburant alternatif pour le fret inter-sites,
- ▶ Diminution du fret aérien,
- ▶ Réduction des émissions sur le dernier kilomètre,
- ▶ Réduction des fréquences de livraison,
- ▶ Amélioration du taux de remplissage des camions / conteneurs,
- ▶ Prise en compte systématique de critères RSE pour les appels d'offres.

### 3.1.4.3. Réduction des émissions du poste Energie

**La consommation énergétique représente une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (5% des émissions totales).**

Depuis plus de 10 ans, Pierre Fabre travaille à la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation énergétique au travers

d'actions sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de ses équipements ainsi que sur la modification du mix énergétique pour augmenter la part des énergies renouvelables. L'ensemble de ces actions sont détaillées dans le paragraphe « Energie » du chapitre « Impact environnemental de la Production » 3.2.4.2.

### 3.1.4.4. Réduction des émissions sur les autres postes

Concernant le parc immobilier, les laboratoires Pierre Fabre sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) qui vise à limiter à court terme et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation de bâtiments conjuguée à l'optimisation du cadre de vie pour le confort et la santé de l'utilisateur.

Les démarches suivantes ont été réalisées :

- Des opérations expérimentales NF HQE™ Bâtiments tertiaires et bâtiments industriels en 2012 pour les extensions de l'usine de Soual puis 2014 pour l'extension de l'usine d'Avène
- Des opérations certifiées en conception et réalisation NF HQE™ Bâtiment tertiaire pour Avène l'Hôtel (2016- Avène les Bains), Péraudel (En rénovation 2017-Castres), Cauquillous (2018-Lavaur), Equipement sportif (2019-Avène les Bains).
- Une opération certifiée en conception et réalisation avec le nouveau référentiel HQE Bâtiment Durable : Espace réunion – centre médical (2021-Avène les Bains).
- Une opération certifiée en conception HQE Bâtiment durable V4 (dernière version) en 2024 : Campus Chartreuse (Castres). La réalisation de l'audit est prévue en 2025.

Toutes ces opérations sont certifiées par Certivéa, organisme accrédité COFRAC<sup>2</sup>.

Concernant l'impact du numérique, ce dernier se retrouve sous différents postes : achats, consommation énergétique des équipements, immobilisation des outils informatiques. Depuis le lancement en 2019 de sa démarche RSE, Pierre Fabre a fait du numérique responsable une priorité déclinée autour de 3 piliers :

- **People** : réduire la fracture sociale, respecter la vie privée et améliorer les conditions de vie grâce au numérique
- **Planet** : réduire l'empreinte environnementale (CO<sub>2</sub> et épuisement des ressources eau et métaux rares)
- **Profitability** : créer de la valeur économique, sociale et environnementale, grâce au numérique

Pierre Fabre a obtenu en 2024 le plus haut niveau du « **Label Numérique Responsable** » pour ses engagements en faveur d'un numérique plus respectueux de l'environnement et plus solidaire. Encadré par l'agence Lucie spécialisée dans la gestion des labels RSE, le label Numérique Responsable s'appuie sur un référentiel construit par l'Institut du Numérique Responsable (INR) en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME et France IT. Cette labellisation a été délivrée par un Comité d'experts indépendants réuni par l'agence Lucie. Le Comité s'est appuyé sur un rapport d'audit mené par un expert indépendant du Bureau Veritas. Au cours de cet audit réalisé début 2024, Pierre Fabre a pu apporter les preuves de l'impact positif de sa démarche et des projets déployés depuis 5 ans en faveur d'un numérique responsable. La décision du Comité de labellisation a également été motivée par les engagements fermes pris par l'entreprise pour poursuivre et amplifier ses efforts d'ici 2027.

### 3.1.4.5. Projets de séquestration :

L'entreprise contribue à la neutralité carbone via le développement de puits de carbone. En 2022, une stratégie de séquestration de carbone a été validée pour stocker 790 000 tCO<sub>2</sub>e entre 2023 et 2030.

Les projets de développement de puits de carbone sont certifiés par des labels reconnus (comme le Label Bas Carbone, Gold Standard, Ecosystem Restoration Standard, ou Verified Carbon Standard de Verra) ou évalués par un cabinet indépendant selon une méthodologie internationale reconnue (norme ISO 14064-3). Les projets proposent des co-bénéfices sociaux et environnementaux. Les laboratoires Pierre Fabre ont sélectionné six partenaires avec lesquels des contrats ont été établis pour 5 ou 8 ans. Ces partenaires permettent d'investir dans des projets de séquestration au plus près des zones d'implantation de l'entreprise, notamment à l'international, via des puits de carbone verts, bleus et bruns.

En 2022, la Direction Générale a validé une stratégie séquestration carbone sur 2023-2030 visant à stocker 790 000 teqCO<sub>2</sub> au bout de 30 ans et ainsi d'être aligné en 2030 avec une trajectoire de contribution à la neutralité carbone globale en 2050. En 2023, cela s'est traduit par des contrats pluriannuels avec 6 partenaires : de 2023 à 2027 avec Climat Local, CNPF, Carbonable, AgoTerra, ONF et de 2023 à 2030 pour Reforest'Action.

Le partenariat avec Reforest'Action se traduit par **17** projets : un projet de reboisement au Mexique (Palizada), **11** projets en France et 5 projets en Europe (Allemagne, Espagne, et 3 en Belgique). Au total, 281 398 arbres ont été plantés, soient 181 ha restaurés, permettant une estimation de teqCO<sub>2</sub> dans 30 ans validée par Bureau Veritas selon la norme ISO 14064-3 de **44 999** tCO<sub>2</sub>e.

Le partenariat avec Climat Local en 2024 se traduit par 3 projets : la plantation de haies champêtres ou d'arbres en Haute Garonne (contribution à l'opération 100 000 arbres dans la ville de Toulouse et 350 ml de haies champêtres sur un de nos sites) et en Ariège (auprès d'une association de conservation de fruitiers locaux). Au total, 240 tCO<sub>2</sub>e seront séquestrées dans 25 ans.

Les projets mis en place en 2024 avec le Centre National de la Propriété Forestière, co-auteur de la méthode label Bas Carbone, ont permis de réaliser une plantation sur notre propre foncier forestier, au Carla, et deux projets à 40 km de nos sites (Tarn et Gers). Les deux projets tarnais ont permis de réaliser des opérations de sensibilisation des collaborateurs à nos stratégies Climat et Biodiversité. Au total, ces 3 projets permettront de séquestrer 4 996 tCO<sub>2</sub>e et de régénérer 19,5 ha.

Les projets de carbone brun ont été identifiés avec AgoTerra et couvrent 22 exploitations agricoles à moins de 100 km de nos sites pour les accompagner dans la transition agroécologique. Ces projets sont évalués Label Bas Carbone quand ils ne sont pas dans notre chaîne de valeur ou Gold Standard lorsqu'ils concernent notre chaîne de valeur (méthodologie basée sur l'utilisation d'un biostimulant agricole). Au total, cela permettra de régénérer 846 ha.

Les projets mis en place avec Carbonable en 2024 ont permis de poursuivre le soutien de la plantation de mangrove en Birmanie (carbone bleu certifié Verra) et de planter des arbres au Brésil à proximité de Rio de Janeiro en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau potable des villes environnantes. Au total, ces deux projets permettront de séquestrer 19 217 tCO<sub>2</sub>e.

### 3.1.5. Volet Adaptation de la stratégie climat

L'adaptation vise à renforcer la résilience des activités de l'entreprise face aux impacts du changement climatique. Cela inclut :

- 1. Une analyse d'exposition et de vulnérabilité** aux risques climatiques (une étude en 2024 a été menée sur les sites de production en France).
- 2. L'élaboration de plans d'adaptation** à l'échelle des sites.
- 3. L'estimation financière de risques et opportunités.**
- 4. La formation/sensibilisation** aux risques climatiques.

<sup>2</sup> Certivéa bénéficie d'une accréditation n°5-0054, délivrée par le COFRAC, Certification de Produits et Services. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

### 3.1.6. Résultats

	UNITÉ	2019	2022	2023	2024	OBJECTIFS 2025
Empreinte Carbone scopes 1 & 2	ktCO <sub>2</sub> e	42	35	32	ND	/
% d'évolution des émissions scopes 1&2 vs 2019	%	/	-17%	-24%	ND	-46% en 2030
Empreinte carbone scopes 1&2 liée à la consommation d'énergie	ktCO <sub>2</sub> e	18,9	16,1	16,2	15,3	/
Empreinte carbone scopes 1&2 liée à la consommation d'énergie / Chiffre d'affaires	tCO <sub>2</sub> e/M€	ND	6,1	5,7	5,0	/
% d'évolution des émissions scopes 1&2 liées à la consommation d'énergie vs 2015	%	ND	-21,1	-26,0	-25,0	-30% en 2025
Empreinte carbone scope 3*	ktCO <sub>2</sub> e	407	429	444	ND	/
% d'évolution des émissions scope 3 vs 2019	%	/	+5%	-7,9%	ND	-28% en 2030
Empreinte Carbone Entreprise / Chiffre d'affaires	tCO <sub>2</sub> e/M€	ND	164	168,5	ND	/
Part de matières recyclées dans les produits	%	ND	16,3	16,7	19,0	/
Part de matériaux recyclables présents dans les produits	%	ND	87,8	85,1	86,3	/

\*Périmètre engagé dans l'objectif de réduction : Achats, fin de vie du packaging, transport, déplacements professionnels, soit 87% des émissions du scope 3 et 81% de l'ensemble des émissions scopes 1,2 & 3  
Référentiel SBTi : objectif sur au moins 67% du périmètre GHG protocol  
ND : non disponible

## 3.2. Impact environnemental de la production

Pierre Fabre travaille depuis de nombreuses années sur la diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits. Améliorer l'efficacité énergétique des installations, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, diminuer la consommation d'eau et limiter les rejets et les déchets sont ses principaux enjeux.



### 3.2.1. Définition

Toute activité de production peut entraîner un risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, des rejets et des déchets.

### 3.2.2. Politique

La volonté de Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Pierre Fabre (politique SSE Entreprise), définie en cohérence avec le projet de l'entreprise et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

En matière d'Environnement, l'entreprise veille à réduire son empreinte environnementale et à respecter les obligations réglementaires de chacun des pays dans lesquels il est présent.

Pour y parvenir, différents enjeux ont été identifiés :

- L'internalisation de sa politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Environnement applicables à toutes les entités de l'entreprise,
- La préservation de l'environnement au travers de plans d'actions de réduction de ses impacts environnementaux.

En 2019, Pierre Fabre a pris en ce sens les engagements suivants :

- Réduire sa consommation d'énergie de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2015 et augmenter sa part d'énergies renouvelables pour atteindre 25 % de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables d'ici 2025,
- Diminuer sa consommation d'eau de 20 % d'ici 2024 par rapport à 2018,
- Réduire sa production de déchets de 15 % d'ici 2025 par rapport à 2018.

### 3.2.3. Organisation

**Pour répondre à ces enjeux, Pierre Fabre s'appuie sur la politique SSE Entreprise animée par trois structures centrales distinctes :**

- › La Direction Santé & Sécurité au Travail, intégrée à la Direction des Ressources Humaines
- › La Direction RSE & Développement Durable, intégrée à la Direction Green Mission Pierre Fabre
- › La Direction des Services Généraux et Assurances, intégrée à la Direction Finance et Juridique.

**Pour la partie Environnement, la Direction RSE et Développement Durable a pour principales missions :**

- › D'établir et de piloter la politique Environnement au niveau Entreprise notamment via la définition de lignes directrices
- › D'animer les réseaux HSE via, par exemple, le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités de Pierre Fabre.

**La Direction RSE et Développement Durable prend également en charge des missions opérationnelles telles que :**

- › Le suivi de dossiers réglementaires des établissements industriels, de logistique, de recherche et développement ainsi que des sites administratifs (17 sites classés « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » ICPE au 31 décembre 2024 en France)
- › La validation de la conformité réglementaire des filières françaises de traitement des déchets
- › L'administration du système d'informations des données environnementales françaises et internationales
- › La consolidation et la communication du reporting des données environnementales.

Une direction HSE au niveau de la Business Unit Opérations a été créée fin 2020 afin d'assurer la coordination des directions HSE des sites de production et de distribution, de veiller de la déclinaison de la politique HSE Entreprise, de la bonne conduite des plans d'actions associés et suivre les indicateurs de performance.

### 3.2.4. Plan d'actions

#### 3.2.4.1. Conformité réglementaire

Afin de veiller à la conformité des installations, à la fois en France et à l'international, deux procédures sont en application depuis 2018.

L'objectif de la première procédure est d'harmoniser les pratiques d'analyse de conformité environnementale. Ceci permet de mesurer l'état de conformité réglementaire de tous les sites de l'entreprise selon un même référentiel par un tiers expert et de mettre en œuvre les actions correctives de mise en conformité le cas échéant.

**Cette procédure s'applique :**

- › En France à l'ensemble des sites administratifs, de production, de R&D et de distribution soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- › À l'International à l'ensemble des sites de production et de distribution détenus par l'entreprise.

En France, afin de nous assurer de la conformité réglementaire des établissements, un outil de veille réglementaire a été mis en place depuis plus de 15 ans. Celui-ci permet de disposer d'une veille spécifique par établissement industriel et de R&D et d'une veille globale pour les sites administratifs sur le périmètre France. Chaque site évalue sa conformité à partir de cette veille spécifique via cet outil.

De plus, en France, toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les sites soumis à Autorisation ou Enregistrement (4 sites soumis à autorisation et 4 à enregistrement) font l'objet d'une surveillance de la part de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les sites soumis à Déclaration (9 sites) font l'objet de contrôles périodiques par des organismes accrédités. Ces audits permettent également de veiller à la conformité réglementaire des sites et de mettre en place des plans d'actions lorsque nécessaire.

À l'international, les sites sont soumis aux réglementations locales applicables en matière d'environnement, et analysent leur conformité réglementaire via des outils internes à chaque site.

De plus, la mise en œuvre de l'ISO 14001 sur les 2 sites de chimie de l'entreprise (France et international) et sur 2 sites de production dermo-cosmétiques assure également un suivi de conformité réglementaire.

L'objectif de la deuxième procédure est de définir les modalités d'intégration de spécifications techniques et d'exigences SSE (Santé au travail, Sécurité des biens et des personnes, et Environnement) dans les Projets immobiliers et ainsi harmoniser la prise en compte et l'intégration des Exigences SSE et renforcer la démarche de prévention de l'entreprise en évitant, autant que possible, l'introduction de risques ou en les limitant.



#### 3.2.4.2. Énergie

Comme présenté dans le chapitre 3.1, la consommation énergétique représente la majorité des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sur les scopes 1 et 2, et 5 % sur la totalité de l'empreinte Carbone de l'entreprise. Il est donc primordial de mener des actions pour réduire les consommations énergétiques.

**Pierre Fabre s'est engagé à diminuer sa consommation d'Énergie de 25 % d'ici à 2025 par rapport à 2015 et à augmenter sa part d'énergies renouvelables pour atteindre 25 % de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables<sup>2</sup> d'ici 2025.**

Depuis 2020, Pierre Fabre a engagé des travaux afin de définir une stratégie de réduction globale et avoir une vision consolidée des plans d'actions de chaque site. En 2020 et 2021 une étude a été conduite et déployée de façon à couvrir environ 90 % de la consommation énergétique de l'entreprise. Cela nous a permis d'établir différents scénarios qui ont abouti à un plan d'investissement regroupant des projets d'efficacité énergétique et des projets de décarbonation.

En 2022, afin d'être aligné avec le plan de sobriété énergétique fixé par le gouvernement français, l'entreprise s'est assurée que les sites appliquaient certaines consignes afin de diminuer leurs consommations d'énergie : réduction du chauffage à 19°C en hiver et déclenchement de la climatisation à partir de 26°C en été, passage en consigne de nonoccupation des locaux dès 19h, fermeture complète des sites lors de périodes de vacances.

En 2023, plusieurs sites de production (Soual, Gaillac, Aignan, Gien), le site de chimie de Gaillac et le site de distribution d'Ussel ont fait l'objet d'audits énergétiques permettant d'identifier de nouvelles actions complémentaires de réductions des consommations énergétiques.

**Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique portent, par exemples, sur :**

**Des installations avec :**

- › Le remplacement par des équipements moins énergivores et plus performants (ex : changement de groupes froids),
- › l'amélioration de l'usage des équipements (ex : réduction des débits et des températures des centrales de traitement d'air (CTA) en fonction des jours travaillés, mise en place de régulateurs de tension, ...),
- › la récupération de la chaleur fatale sur certaines installations (ex : récupération de la chaleur des compresseurs pour l'intégrer dans les CTA...),

**Des bâtiments avec :**

- › le changement des éclairages,
- › l'isolation des bâtiments,
- › des démarches HQE.

**Concernant le changement de mix énergétique :**

- › Depuis 2013, Pierre Fabre dispose d'un contrat Garantie d'Origine avec son fournisseur d'énergie pour la majeure partie des sites français. Il certifie que 100 % de l'énergie électrique achetée est d'origine renouvelable.
- › Pour la production de chaleur, les énergies renouvelables sont privilégiées. A titre d'illustrations, le site de production de Soual (Tarn) est alimenté par une chaudière biomasse, celui de Mazamet (Tarn) par une chaudière communale alimentée pour partie avec de la biomasse et le centre de R&D CRDPF (Haute-Garonne) est alimenté par un incinérateur de déchets ménagers..
- › En 2022 et 2023, 50 % de la consommation de gaz du site de Soual a été substituée par du biogaz par le biais un contrat Garantie d'Origine. En 2024, 100 % de la consommation de gaz du site de Gien a été substitué par du biogaz. L'objectif pour 2026 est que 100 % des consommations de gaz des sites de Gien et Soual soient substituées par du biogaz.
- › Depuis 2023, la consommation d'électricité du site d'Avène est couverte par un contrat PPA (Power Purchase Agreement).
- › En 2024, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur 3 de nos sites industriels (Soual Gaillac et Ussel) : ces projets permettent de couvrir entre 15 et 25 % de la consommation d'électricité de chacun des sites.

**Toutes ses actions ont permis en 2024 de :**

- › **De diminuer la consommation énergétique de l'entreprise de 24,9 %** par rapport à 2015 et d'atteindre quasiment l'objectif fixé pour 2025,
- › **D'atteindre les 6,2 % d'énergies issue d'énergies renouvelables** (hors contrats Garantie d'Origine et PPA). En prenant en compte les contrats Garanties d'Origine sur l'achat d'électricité et de biométhane et le contrat PPA sur l'achat d'électricité, la part d'énergie renouvelables s'élève à **64,3 %** en 2024.

D'ici 2030, des projets additionnels, tels que la substitution du gaz par du biogaz, la mise en place de production de chaleur moins carbonée (chaudière biomasse, pompes à chaleur), l'installation de panneaux photovoltaïques permettront à l'entreprise d'être alignée avec les nouveaux objectifs qu'elle s'est fixée :

- › Réduire sa consommation d'énergie de 40 % par unité produite d'ici 2030 par rapport à 2019 sur le périmètre de la Business Unit Opérations,
- › Augmenter sa part d'énergies renouvelables pour atteindre 80 % de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables d'ici 2030 (et 100% sur les sites de production français). Les contrats Garantie d'Origine et PPA sont pris en compte dans le périmètre de ce nouvel objectif.

<sup>2</sup> Les contrats PPA (Power Purchase Agreement) et Garantie d'Origine ne sont pas inclus dans le périmètre.



### 3.2.4.3. Eau

#### L'eau prélevée pour les besoins des activités de l'entreprise provient des réseaux d'eau potable, de forages et de cours d'eau :

- › L'eau de ville est principalement utilisée pour la production,
- › L'eau de forage est principalement utilisée pour la fabrication des produits des sites d'Avène et d'Aréal et pour l'installation d'eau osmosée du site de Gaillac,
- › L'eau de rivière est utilisée pour le refroidissement de certaines installations.

#### L'entreprise s'était engagée à diminuer sa consommation d'eau de 20 % d'ici à 2024 par rapport à 2018.

#### L'entreprise s'était engagée à diminuer sa consommation d'eau de 20 % d'ici à 2024 par rapport à 2018. Afin d'y parvenir, des actions spécifiques ont été mises en place visant à réduire la consommation d'eau, comme, par exemple :

- › Renforcer la surveillance des réseaux et installations pour améliorer le pilotage de la consommation d'eau (mise en place de compteurs, d'une gestion technique centralisée, etc.)
- › Optimiser les cycles de lavage dans le process de production,
- › Réutiliser la dernière eau de lavage pour le premier cycle de lavage du lot suivant
- › Réaliser des améliorations techniques sur des équipements et installations ou les remplacer par des équipements plus performants pour réaliser des économies d'eau,

- › Réduire le débit d'eau de forage en entrée de l'unité de production d'Avène,
- › Sensibiliser les collaborateurs aux « bonnes pratiques » d'utilisation de l'eau.

L'osmoseur de l'usine de Gaillac, qui produit de l'eau osmosée à partir d'eau de forage, a été remplacé en fin d'année 2023. Le nouvel équipement, dont le rendement moyen est bien supérieur, a permis de diminuer le prélèvement d'eau de 44% en année pleine (2024 vs 2022).

**En 2024 le projet d'usine sèche pour l'unité de production de Soual, qui doit permettre de diviser par 3 le prélèvement d'eau potable du site, est entré dans sa phase active.** De nombreuses démarches administratives ont été engagées, une installation pilote a été mise en place sur la station d'épuration des eaux usées actuelle afin de valider un certain nombre de choix techniques et la séparation des eaux grises et des eaux noires a débuté par des travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) en fin d'année. Toutes les actions engagées ont permis dès 2023 de dépasser l'objectif fixé. **Sur la période 2018-2024, Pierre Fabre a finalement diminué de 37% ses prélèvements d'eau.**

L'entreprise s'est fixé un nouvel objectif : diminuer ses prélèvements d'eau de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2024. Cet objectif s'appliquera sur un périmètre plus large, en cohérence avec les obligations relatives à la CSRD.

### 3.2.4.4. Effluents

Pierre Fabre porte une attention particulière sur le traitement de ses eaux usées. En effet, de nombreux sites de production disposent de stations de pré-traitement ou de traitement des effluents.

#### Les rejets d'effluents industriels des sites de l'entreprise sont traités de trois manières différentes :

- › Stations d'épuration internes : 3 usines sont dotées de stations d'épuration internes avec rejet direct dans le milieu naturel après traitement.
- › Stations de pré-traitement interne : 3 usines sont dotées de stations de pré-traitement de leurs effluents. Les eaux usées sont ensuite traitées par une station d'épuration biologique externe.
- › Rejet direct dans une station d'épuration communale : 3 sites industriels sont raccordés à des stations d'épuration communales selon des conventions établies avec leurs opérateurs.

Les techniques de traitement mises en œuvre sont revues afin d'optimiser les traitements réalisés de manière préventive ou dès que cela est nécessaire (par exemple, ajout d'équipements afin d'abaisser les paramètres en sortie de traitement, travaux afin d'augmenter la capacité de traitement, etc.).

Depuis 2020, les 2 sites de production dermo-cosmétique ont des filtres au charbon actif afin d'abaisser la Demande Chimique en Oxygène (DCO) dure de leurs rejets le cas échéant (le rendement épuratoire des 2 stations est au-dessus des 99 %).

### 3.2.4.5. Déchets

La réduction et la valorisation des déchets sont deux des objectifs environnementaux majeurs pour l'entreprise. Les pistes (réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique) sont systématiquement explorées afin de maximiser la valorisation des déchets.

En France, la gestion des déchets industriels, de logistique et de R&D fait partie de contrats Entreprise issus d'appels d'offres. Une vigilance particulière sur la valorisation des déchets est apportée lors de la sélection des prestataires. De plus, depuis près de 20 ans, la traçabilité des déchets est assurée via un système informatisé permettant d'avoir une traçabilité des prestataires, de la quantité et de la destination des déchets.

À l'international, chaque site industriel possède son propre mode de gestion des déchets en fonction des contraintes de son territoire. Les déchets issus des activités de production, de chimie, de logistique et de R&D sur le périmètre France, ainsi que le site d'Aréal à l'international représentent près de 14600 tonnes de déchets en 2024. A noter que certains déchets spécifiques (déchets de fluides frigorigènes par exemple) dont les quantités sont faibles ne sont pas inclus dans le périmètre de cet indicateur et que cet indicateur a été revu en 2024 pour exclure les palettes qui étaient réemployées.

#### Pierre Fabre s'était engagé à réduire sa production de déchets de 15 % d'ici 2025 (par rapport à 2018)

en limitant notamment le gaspillage, en augmentant le réemploi et en pratiquant le don de ses invendus dès que cela est possible. Sur la période 2018-2024, Pierre Fabre a réduit sa production de déchets de 10%. Un nouvel objectif déchets a été fixé pour la période 2024-2030 : réduire la production de déchets de 5 % par unité produite d'ici 2030 par rapport à 2024 sur le périmètre de la Business Unit Opérations.

Dès le début de l'année 2021, anticipant l'entrée en vigueur des dispositions de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi « AGEC »), l'entreprise s'est organisée pour donner au maximum ses produits cosmétiques invendus. Pour ce faire, un process spécifique a été mis en place par les équipes de Green Mission et de la Business Unit Opérations et les liens déjà existants entre Pierre Fabre et **Phenix et l'Agence du Don en Nature** se sont mués en partenariat pérenne. C'est ainsi que l'entreprise peut donner ses invendus à des grandes structures nationales comme à des associations locales de taille plus modeste, sur ses territoires d'implantation mais également au-delà, sur tout le territoire français.

La solidité du partenariat avec **l'Agence du Don en Nature** n'est désormais plus à démontrer et en 2024, ce sont près de **136 équivalents-palettes** de produits cosmétiques et d'objets promotionnels qui lui ont été confiés, toutes les marques Pierre Fabre étant représentées. A noter qu'une partie des palettes livrées à l'entrepôt-école de l'association est constituée de produits retournés par les clients de l'entreprise qui sont spécialement triés pour l'Agence du Don en Nature par grandes typologies de produits (soins capillaires, produits d'hygiène buccodentaire...) sur le site de distribution de Muret.

Du côté de **Phenix**, en 2024 le process de don a été étendu à une partie des compléments alimentaires des marques Ducrey et Naturactive et ce sont près de 2,8 millions de produits et échantillons (428 équivalents-palettes) qui ont été donnés au cours de l'année à une trentaine d'associations via ce partenaire labellisé « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ».

### 3.2.5. Résultats

#### Énergie

	UNITÉ	2022	2023	2024	OBJECTIFS
Consommation totale d'énergie	GWh <sup>ef</sup> *	160	153	145	/
Consommation totale d'énergie/Chiffre d'affaires	MWh <sup>ef</sup> /M€	61	54	47	/
Part de diminution de la consommation d'énergie par rapport à 2015	%	-17,0	-21,0	-24,9	-25% en 2025
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (hors contrats garantie d'origine)	%	4,7	4,9	6,2	25% en 2025
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (avec contrats garantie d'origine)	%	ND	56	64,3	80% en 2030

\*GWh<sup>ef</sup> = GWh d'énergie finale

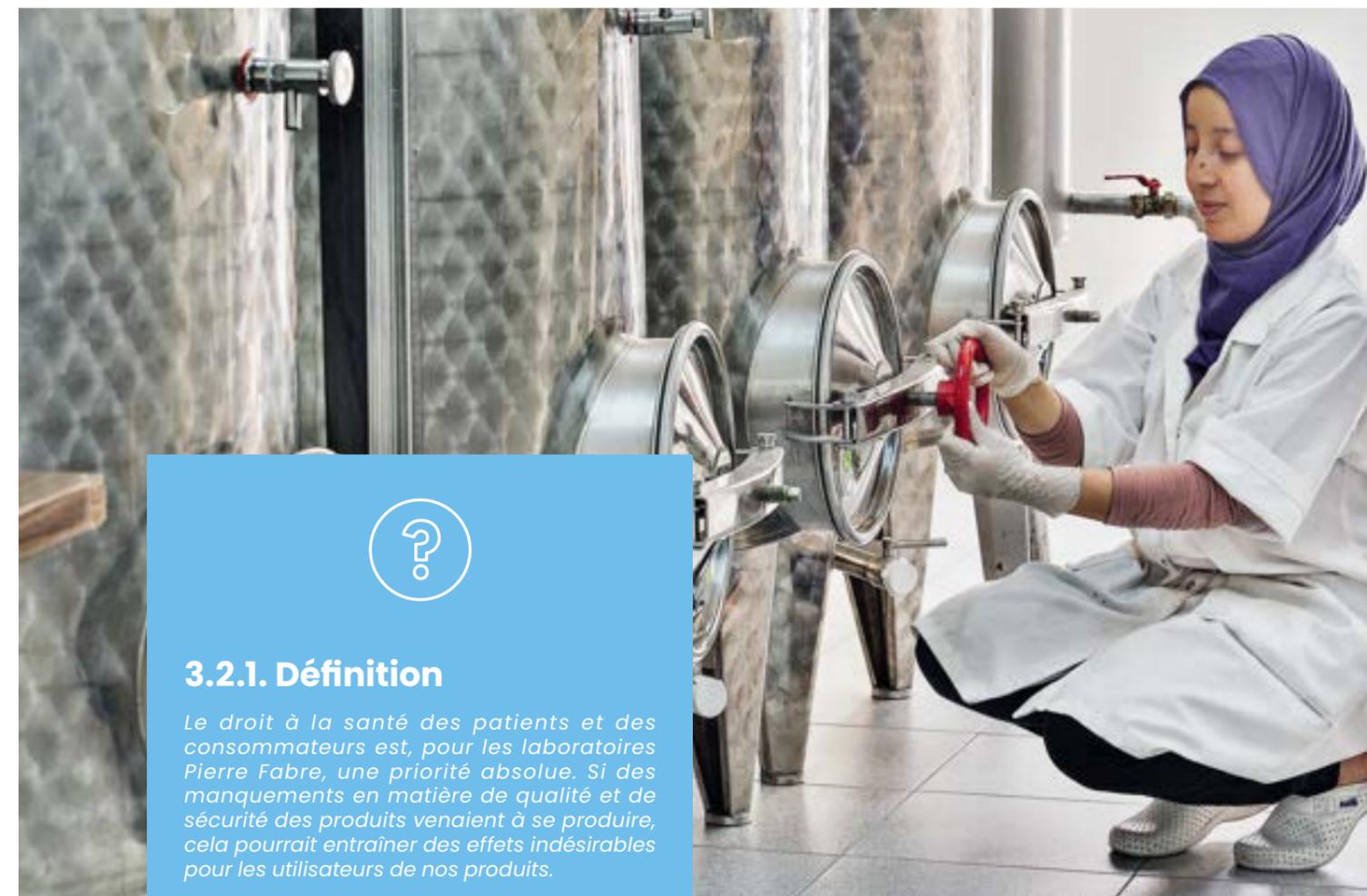
#### Eau

	UNITÉ	2022	2023	2024	OBJECTIFS
Prélèvement total d'eau	Milliers de m <sup>3</sup>	577	491	443	/
Ratio (Prélèvement total d'eau/Chiffre d'affaires)	m <sup>3</sup> /M€	220	174	144	/
% de diminution des prélèvements d'eau par rapport à 2018	%	-17,4	-29,6	-36,5	-20% en 2024

#### Déchets

	UNITÉ	2023	2024	OBJECTIFS
Quantité totale de déchets produits	Milliers de tonnes	16,7	14,6	/
Ratio (Quantité totale de déchets produits/Chiffre d'affaires)	t/M€	5,9	4,8	/
Part de déchets produits valorisés	%	83,2	83,5	/
Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018	%	+3	-10	-15% en 2025

## 3.3. Sécurité produit



### 3.2.1. Définition

Le droit à la santé des patients et des consommateurs est, pour les laboratoires Pierre Fabre, une priorité absolue. Si des manquements en matière de qualité et de sécurité des produits venaient à se produire, cela pourrait entraîner des effets indésirables pour les utilisateurs de nos produits.

### 3.2.2. Politique

Depuis 60 ans, les laboratoires Pierre Fabre ont pour vocation d'améliorer la santé et le bien-être des Hommes en mettant à disposition des professionnels de santé, des patients et des consommateurs, des produits et des services associés partout dans le monde. **Sa priorité est de développer des actifs et des produits finis sûrs, bien tolérés et efficaces.**

Les ambitions Qualité de Pierre Fabre sont alignées avec la stratégie globale de l'entreprise pour donner satisfaction aux partenaires de santé et aux patients-consommateurs. **Le système de management de la qualité est basé sur les 7 principes de l'ISO 9001 (version 2015) et le respect des réglementations en vigueur.** C'est dans cet esprit que la Direction Qualité a construit une politique Qualité déclinée en 4 grands axes :

- › **L'efficacité et la sûreté des produits** : proposer des produits efficaces, sûrs et respectueux de l'environnement.
- › **L'anticipation** : anticiper les évolutions de notre environnement, des marchés et de la réglementation, pour innover et répondre aux attentes et besoins de nos clients, patients et consommateurs.
- › **L'efficacité** : atteindre les objectifs fixés en minimisant les ressources humaines et matérielles mises en œuvre.
- › **L'engagement** : aux côtés du business, nous travaillons ensemble dans l'objectif commun et partagé de développer la performance de l'entreprise afin de pouvoir continuer à innover au bénéfice de nos clients, patients et consommateurs.

## Les modalités de mise sur le marché des produits de santé diffèrent selon leur statut :

### Médicament



Avant la mise sur le marché d'un médicament, sa qualité, sa sécurité et son efficacité sont évaluées par les autorités de santé, au niveau français (ANSM), au niveau européen (EMA) ou dans les autres pays (FDA aux Etats-Unis, MHRA au Royaume Uni, ...). Cette évaluation se base sur un dossier complet comprenant des études relatives aux propriétés du/des principe(s) actif(s), des excipients et du produit fini ainsi qu'aux conditions de production et des études pré-cliniques et cliniques. Si les éléments contenus dans ce dossier satisfont aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité, alors l'autorité de santé approuve la mise sur le marché du médicament au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

### Cosmétique



La Personne responsable doit s'assurer que l'usage des produits cosmétiques commercialisés est sûr pour la santé. Elle veille à ce que la sécurité soit évaluée sur la base d'informations fiables et pertinentes et que cette évaluation soit effectuée par une personne ayant les qualifications et l'expertise nécessaires. Ces informations sont formalisées dans le Dossier d'Information sur le Produit cosmétique (DIP), à disposition des autorités compétentes du pays où est commercialisé le produit (ANSES et DGCCRF en France par exemple). Si le produit cosmétique présente un risque pour la santé humaine ou un effet indésirable grave, la Personne responsable assume son devoir de vigilance et le notifie sans délai auprès des autorités. Elle en informe les réseaux de distribution afin que les lots suspects soient retirés du marché.

### Dispositif médical



La conformité du Dispositif Médical aux exigences essentielles de performance et de sécurité est un préalable indispensable afin d'obtenir le marquage CE (marquage qui atteste de la conformité aux « Exigences essentielles » fixées dans les directives européennes) autorisant la commercialisation sur le territoire européen.

### Compléments alimentaires



La mise sur le marché de compléments alimentaires nécessite en France une déclaration auprès de la DGCCRF. Les résultats des vérifications et contrôles de la sécurité de ces produits sont tenus à la disposition des autorités compétentes. La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur a notamment pour objectifs la maîtrise des risques relatifs aux dossiers réglementaires, la promotion du bon usage du médicament et l'amélioration de l'observance des patients.

### 3.3.3. Organisation

#### Les laboratoires Pierre Fabre sont dotés :

- D'une Direction Qualité Entreprise et de Directions Qualité dans chaque métier de l'entreprise (entres autres R&D, Opérations regroupant Production et Distribution, Exploitation en France et dans les filiales, Systèmes d'Information),
- D'une Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur (DMPC), des vigilances (pharmacovigilance, cosmétovigilance, nutrivigilance et matériovigilance) et de l'information scientifique des professionnels de santé,
- D'une Direction des affaires réglementaires en charge de tous les aspects réglementaires des dossiers d'autorisation des produits.

### 3.3.4. Gestion des risques Qualité

La Qualité met en place une **gestion des risques Qualité** permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques potentiels (mode proactif) ou d'éclairer la prise de décision lors de défaillance / écart par rapport aux exigences (mode réactif). La gestion proactive des risques Qualité et leur consolidation est réalisée dans l'application PFRM (Système d'information de la société Arengi). Cette consolidation alimente la cartographie globale des risques de Pierre Fabre, gérée également dans PFRM par la Direction de la Qualité, Conformité et Risques – DQCR.

Cette cartographie régulièrement mise à jour par le comité des risques, est présentée au moins une fois par an au Comité de Direction Codir et au Comité d'Audit.

### 3.3.5. Plan d'actions

Les plans d'actions des Directions Qualité émanent de l'analyse des résultats des différents dispositifs de surveillance et de mesures (audits, inspections, auto-inspections, indicateurs de performance, gestion des risques...) qui permettent d'évaluer la performance du Système de Management de la Qualité.

Ces évaluations sont assurées au cours des revues de Direction, revues de processus et revues Qualité produits ainsi que dans les différents Comités Qualité (Entreprise, Business Units / Business Partners, Métiers et Local) afin de :

- Vérifier l'efficacité du Système de Management de la Qualité,
- Vérifier la pertinence et l'efficacité des processus,
- Détecter des opportunités d'amélioration,
- Analyser les états d'avancement de la réalisation des objectifs Qualité.

La revue de Direction Qualité a lieu deux fois par an en Comité de Direction. Pour les médicaments les revues Qualité produits ont lieu une fois par an par produit tout au long de l'année selon le planning établi.

Cette démarche Qualité contribue à **la maîtrise des risques de défaut de sécurité tout au long de la vie des produits de santé** :

- En amont de la commercialisation, avant toute commercialisation d'un produit de santé, la DMPC et les Affaires Réglementaires s'assurent que le produit répond aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elles assurent une veille réglementaire en France comme à l'international et anticipent les évolutions afin d'être en mesure d'assurer la conformité de tous les dossiers d'autorisation de produits.

- Lors de la commercialisation, le Pôle information médicale de la DMPC assure une réponse adaptée à chaque type de demande relative à un produit sur la base de données scientifiques sans cesse actualisées.

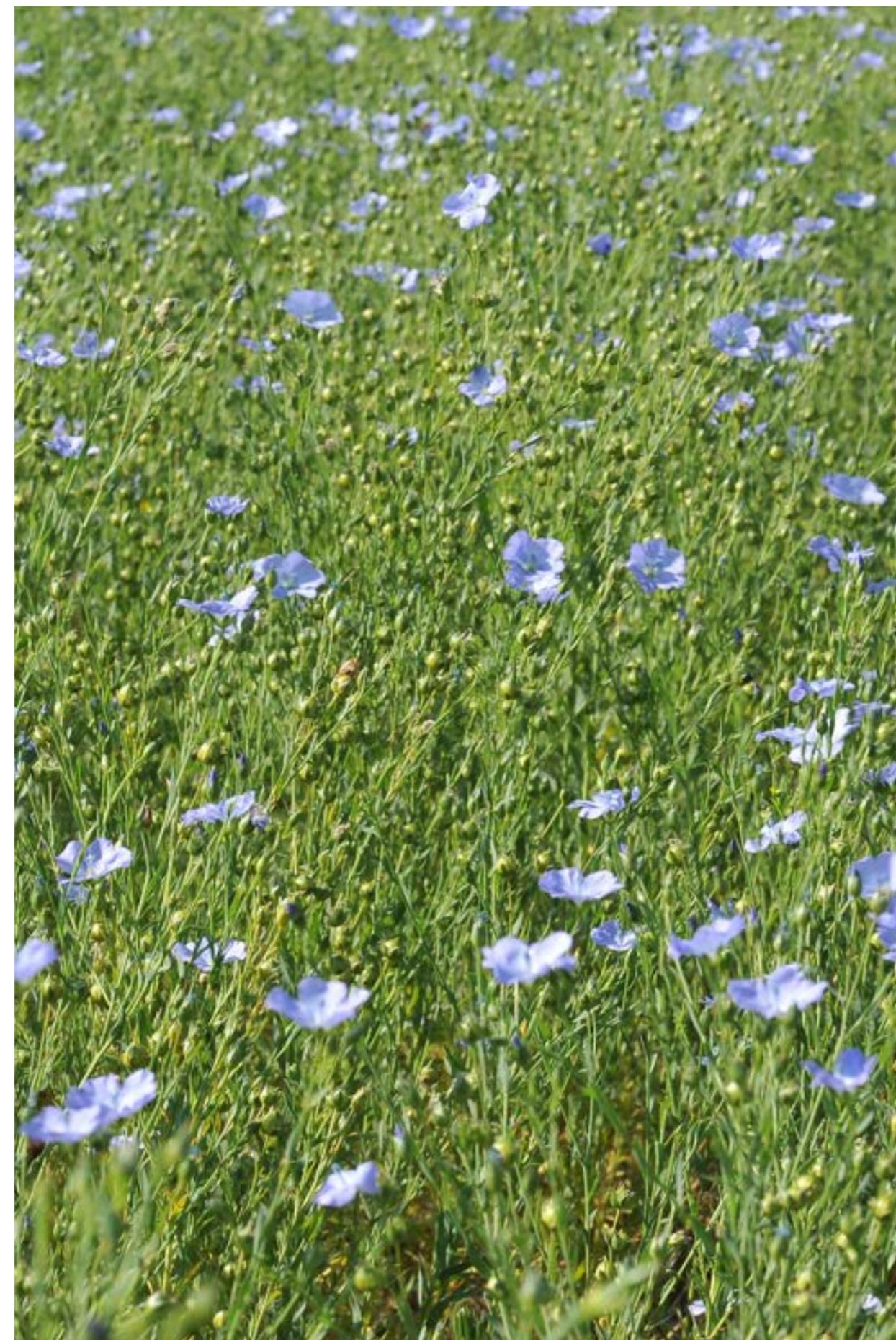
Il veille également au bon usage et à l'usage raisonné des produits, contribuant ainsi à la maîtrise du risque de développement de comportements à risque liés à l'automédication et au mésusage d'un produit.

- En cours de production, le management de la Qualité est assuré par la Direction de la Qualité. Les lots ne sont commercialisés qu'après avoir été formellement libérés.
- Le pôle Vigilances (DMPC) assure les vigilances post commercialisation (Pharmacovigilance, Cosmétovigilance, Matéiovigilance, Nutrivigilance) des produits selon leur statut.

La direction DMPC ainsi que les Pharmaciens responsables, les Pharmaciens délégués et les Personnes responsables ont le devoir déontologique et réglementaire de notifier aux autorités tout effet indésirable survenu lors de l'usage d'un produit de santé. Tous les collaborateurs de l'entreprise ont le devoir de communiquer au pôle Vigilances tout effet indésirable notifié par un professionnel de santé ou un patient-consommateur. Les professionnels de santé et les patients-consommateurs peuvent également notifier des effets indésirables directement auprès des autorités compétentes. Ce double système de vigilances, à la fois organisé par les autorités de santé et Pierre Fabre, est la clé du système de maîtrise des accidents et crises liés aux produits de santé.

### 3.3.6. Résultats

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>% de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément référentiel Cosmos/bio</b>	%	94%	94%	94%
<b>Nombre d'inspections réglementaires et d'audit de certifications</b>	Nombre	45	54	52
<b>Taux de réclamation Qualité des produits pharmaceutiques distribués</b>	ppm	5,2	6,4	6,7
<b>Nombre de rappels produits</b>	Nombre	5	1	1





## Mieux Préserver

4.1 : Actions liées à la biodiversité

**p.60**

4.2 : Achats responsables

**p.62**

4.3 : Santé et sécurité des collaborateurs

**p.64**

## 4.1. Actions liées à la biodiversité



Dans la poursuite de ses engagements en faveur de la biodiversité depuis 60 ans et afin d'être encore plus efficaces et visibles, Pierre Fabre a rejoint Act4Nature France et l'initiative Entreprise Engagée pour la Nature. En signant la charte d'Act4Nature en septembre 2020, Pierre Fabre participe à une alliance entre entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales autour d'une ambition : gagner en visibilité pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité. Pierre Fabre a déposé un plan d'actions 2021-2025 en janvier 2021 avec des engagements individuels, spécifiques à son entreprise et qui ont été évalués par un comité de pilotage en février 2021.

Les activités économiques de l'entreprise dépendent des ressources naturelles (approvisionnement en matières premières, en eau et en énergie) et des services offerts par la nature dits « services écosystémiques » (systèmes de régulation de la qualité de l'air, de l'eau, pollinisation...).

Or, l'équilibre écologique est actuellement menacé par les différentes pressions exercées par les activités humaines (les 5 pressions directes définies par l'IPBES sont le changement d'utilisation terres/mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution, les espèces exotiques envahissantes) affectant l'avenir des sociétés humaines et de ses activités.

L'étude GBS (Global Biodiversity Score) effectuée en 2023, a contribué à évaluer l'empreinte biodiversité de l'ensemble de l'entreprise pour l'année 2022. Elle a pris en compte les activités de la BU Medical Care, de la BU Dermo-Cosmétique Personal Care, de la Chimie et de la Distribution Internationale, sur les Scopes 1, 2 et 3 amont de la chaîne de valeur.

Cette évaluation de l'empreinte biodiversité de l'entreprise a montré des impacts statiques (cumulés au fil du temps) au niveau terrestre d'environ 550 MSA.km<sup>2</sup>, et au niveau aquatique d'environ 37 MSA.km<sup>2</sup>, et un impact terrestre dynamique (perte de biodiversité sur l'année 2022) d'environ 3,2 MSA.km<sup>2</sup>. En tant que concepteur de formulations cosmétiques et pharmaceutiques, Pierre Fabre a un impact direct faible sur la biodiversité. C'est l'achat des matières et matériaux nécessaires à la fabrication des produits qui va générer l'essentiel de l'empreinte.

La fabrication de ces matières premières a et continue de générer des pressions sur la conversion des sols et des zones humides (impacts statiques) résultant des activités agricoles amont.

La consommation et la production de matières de l'année (les matières premières fonctionnelles, ainsi que les emballages comme l'aluminium, le PET, ou le HDPE) contribuent au changement climatique pour 51% des pressions et à la conversion des terres pour 47% (impacts dynamiques).

Par ailleurs, les activités directes de l'entreprise ne représentent que 2% de l'empreinte et les achats d'énergie (hors combustibles), seulement 1%. C'est donc la partie amont de la chaîne de valeur de Pierre Fabre qui concentre les effets négatifs et qui oriente le plan d'action de l'entreprise.

En 2024, pour capitaliser cette étude d'empreinte biodiversité des travaux ont été menés pour évaluer l'empreinte biodiversité des matières premières biosourcées les plus importantes (en volume, en valeur d'achat, en impact carbone) : près de 60 matières premières ont ainsi été analysées pour évaluer ce qu'elles représentent en termes de surface agricole. Une analyse de risques sur les pays d'origine et les pratiques agricoles de ces espèces végétales sera ensuite menée en 2025.

Pour agir contre le dérèglement climatique, Pierre Fabre est engagé dans différents programmes

de préservation de la biodiversité depuis de nombreuses années.

La marque René Furterer a financé de 2020 à 2024 la plantation de Karité pour soutenir son fournisseur de beurre de karité, en complément d'un financement pour la mise en place et le fonctionnement d'une crèche destinée à ses salariés.

Pierre Fabre adhère depuis novembre 2022 à la RSPO (Roundtable for Sustainable Palm oil), organisation qui promeut et déploie des standards pour l'utilisation de dérivés d'huile de palme issus d'une gestion plus durable. L'année 2024 a permis de consolider les certificats RSPO de grade Mass Balance pour les ingrédients dérivés de l'huile de palme représentant

80% des volumes achetés et de se fixer un objectif 2025 pour s'approvisionner à 95% en dérivés de palme certifiés RSPO Mass Balance. Notre premier rapport « ACOP » (Annual Communication On Progress) a été publié sur le site de la RSPO sur nos données 2023.

Klorane Botanical Foundation, la Fondation d'entreprise de Pierre Fabre dermo-cosmétique, a financé en 2024 trois projets d'agroforesterie en lien avec ses filières d'approvisionnement en plantes :

- › en Equateur, pays d'approvisionnement en écorce de quinquina, l'association Ishpingo a planté 5056 arbres (objectif 30 000 arbres entre 2021 et 2026, réel à fin 2024 de 21 336 arbres)
- › en Indonésie, pays d'approvisionnement de l'Alpinia galanga, l'association Cœur de Forêt a planté 4 000 arbres sur l'île de Flores (objectif 22 000 arbres entre 2021 et 2026, réel à fin 2024 de 14 000 arbres)
- › au Sénégal, le projet de la Grande Muraille Verte est poursuivi avec la plantation de 10 000 arbres comme chaque année depuis 2012

De plus, Klorane Botanical Foundation a mis en place un partenariat avec Forest&Life permettant d'associer la sensibilisation d'écoles du Tarn à la biodiversité tout en créant un lien social avec une école de Madagascar : 500 arbres ont ainsi été plantés dans le Tarn et 1 500 à Madagascar dans la région de Tuléar.

## 4.2 Achats responsables

Fort de son enracinement régional, les laboratoires Pierre Fabre ont toujours privilégié les entreprises locales dans ses achats et entretiennent des relations d'affaires durables avec un tissu d'entreprises de toutes tailles.



### 4.2.1. Définition

Les laboratoires Pierre Fabre travaillent avec un certain nombre de fournisseurs et de sous-traitants dont ils doivent s'assurer, au titre du devoir de vigilance, du respect des droits humains ou de l'absence de pollution environnementale par ces acteurs.

### 4.2.2. Politique

Aujourd'hui, l'engagement des Laboratoires Pierre Fabre dans les achats responsables a été formalisé au travers de sa **charte éthique** qui stipule que l'entreprise attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique, en particulier en prohibant toute forme de corruption, active ou passive, directe ou indirecte et dans le domaine des droits de l'Homme et des conditions de travail, par l'application des conventions internationales en vigueur.

En déclinaison de cette charte éthique, **la charte achats de l'entreprise**, déployée depuis 2015 et mise à jour en 2024, **intègre les principes d'achats responsables au processus achats**. Le processus Achat encadre notamment le processus de sélection des fournisseurs et la mesure de la performance de ceux-ci, en intégrant notamment des critères RSE, en amont du référencement, lors des appels d'offres, puis dans les cotations annuelles.

#### Concernant les familles d'achats INDIRECTS :

Les critères sectoriels sont des critères environnementaux, sociaux (Droits de l'Homme), éthiques et de responsabilité vis-à-vis des fournisseurs. Le niveau de pondération de ces critères RSE est défini par une cartographie indiquant le risque du secteur

suivant une matrice Enjeux RSE/Enjeux financiers, ils vont généralement de 5 à 15 % du scoring global incluant la qualité, les coûts, les délais, l'innovation, l'organisation et la sécurité.

#### Concernant familles d'achats DIRECTS (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle) :

La méthodologie d'évaluation de la performance annuelle des fournisseurs a été remaniée en 2022 autour de 5 dimensions (Qualité, Logistique, Achats, RSE, et Innovation) et d'axes de simplification et d'harmonisation. Ainsi, la rubrique RSE est en évolution – soit 20% du score global – au même niveau que les autres critères. Cette base d'échange avec nos fournisseurs pour améliorer leur création de valeur au travers de plans d'amélioration continue et doit nous permettre d'ajuster la stratégie du panel fournisseur aux besoins de l'entreprise.

L'analyse de risques fournisseur, déployée en 2022, est faite à un rythme mensuel : non seulement elle intègre le score Ecovadis (avec une « red line (seuil de risque) » fixée à 30/100) mais également une analyse Ethique et Compliance au travers de l'outil REFINITIVE.

### 4.2.3. Organisation

La Direction Achats Entreprise (France et filiales majeures) coordonne l'ensemble des achats de Pierre Fabre. Les achats indirects (services généraux, énergie/déchets, marketing/communication, télécom, IT, R&D, prestations intellectuelles, parc automobile, ...) rapportent à la Direction Juridique et Financière de l'entreprise. Les achats directs (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle, etc.) sont quant à eux rattachés à la Direction des Opérations.

### 4.2.4. Déploiement des évaluations RSE des fournisseurs

Pierre Fabre a acquis l'outil ECOVADIS qui se compose d'une plateforme qui couvre plus de 250 secteurs d'activité et 185 pays. Les fournisseurs répondent à un questionnaire d'évaluation en fournissant des pièces justificatives, questionnaire qui repose sur les standards internationaux du développement durable, en particulier la Global Reporting Initiative, le Pacte Global des Nations Unies et la norme ISO 26000.

En 2020 et 2021, l'outil d'évaluation sur l'ensemble des familles d'achats et l'ensemble des fournisseurs a été déployé, en priorisant les segments selon la cartographie d'analyse enjeux RSE / Enjeux financiers.

À la suite du déploiement de l'outil et à la massification des notes ECOVADIS, l'entreprise est en mesure, lors de la sélection de fournisseurs pour ses appels d'offre, de limiter ses interrogations à ceux ayant intégré à minima un niveau supérieur à la moyenne de leur secteur sur les segments les plus risqués. Ainsi, le référencement des fournisseurs est amélioré tout en contribuant l'ambition de développement durable de ces derniers.

### 4.2.5. Résultats

À fin 2024, la base comptabilise **784 fournisseurs cotés dans ECOVADIS**. Le Chiffre d'affaires Achats réalisé avec ces fournisseurs évalués sur ECOVADIS représente environ **84% du chiffre d'affaires facturé achats** des Laboratoires Pierre Fabre de 2024 (achats directs et indirects confondus).

**La note moyenne de ces fournisseurs est de 66.1/100 pour les achats indirects et 67.7/100 pour les Achats directs**, quand le benchmark du secteur fait apparaître des notes moyennes inférieures de 19.5 points (selon benchmark mis à disposition par Ecovadis).

Concernant les fournisseurs indirects, 2024 a été marquée par une forte progression du taux de couverture : 80% du spend total est couvert auprès de fournisseurs évalués ECOVADIS, et 90% si on considère

les fournisseurs clés uniquement. Le score moyen des cotations sur les fournisseurs des achats indirects est de **66.1/100**.

Concernant les fournisseurs directs, 2024 a été marquée par une nouvelle progression du taux de couverture **(82% des fournisseurs ont un score soit 96% de la masse achats)** et d'une évolution du score (score moyen de 67.7 soit + 1.7 points vs 2023).

Ce score est intégré à la cotation annuelle (évaluation de la performance annuelle) mais également à l'analyse de risques. En l'absence de score ECOVADIS, un questionnaire substitutif a été conçu mi 2022 par Green Mission permettant ainsi d'évaluer la performance RSE des fournisseurs.

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>Nombre de fournisseurs évalués dans ECOVADIS</b>	Nombre	423	497	784
<b>% du Chiffre d'Affaires facturé Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus)</b>	%	54,1	71,0	83,7

## 4.3 Santé et Sécurité des collaborateurs

Pierre Fabre place la santé et la sécurité de ses collaborateurs au cœur de ses préoccupations, en cohérence avec sa mission et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Sa politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE) est animée par plusieurs directions, dont la Direction Santé & Sécurité au Travail, qui établit et pilote les lignes directrices pour un cadre de travail sain et sûr.



### 4.3.1. Politique

La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail vise à préserver l'intégrité physique et protéger la santé mentale des collaborateurs dans l'exercice de leurs activités. Pour cela, elle s'attache à proposer un cadre de travail sain & sûr afin de maîtriser les risques professionnels et prévenir la survenance des accidents du travail, les blessures et les maladies professionnelles

Elle cible notamment différents enjeux :

- La préservation de l'intégrité de nos collaborateurs à travers un plan d'actions visant à prévenir et réduire les risques professionnels
- Le renforcement de la culture sécurité dans toutes les lignes managériales pour favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges et de sensibilisations
- L'internationalisation de notre politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Santé & Sécurité applicables à toutes les entités de l'entreprise.

### 4.3.2. Organisation

Cette politique SSE Pierre Fabre est animée par trois structures centrales distinctes :

- La Direction Santé & Sécurité au Travail ; intégrée à la Direction des Ressources Humaines,
- La Direction RSE & Développement Durable ; intégrée à la Green Mission Pierre Fabre, entité en charge de la politique RSE de l'entreprise mais aussi des problématiques environnementales
- La Direction des Services Généraux et Assurances ; intégrée à la Direction Finance et Juridique

En complément, une Direction HSE rattachée à la Business Unit Opérations, spécifiquement dédiée à nos sites de production et distribution s'attache avec une plus grande proximité à suivre et encadrer ces activités et leurs spécificités.

Pour la partie Santé & Sécurité des Personnes, la Direction Santé & Sécurité au Travail a pour principales missions

- D'établir et piloter la Politique S&ST au niveau Entreprise notamment via la définition de lignes directrices, l'identification et la coordination des programmes et des actions clés.
- De suivre et évaluer régulièrement le risque intégrité physique identifié dans le dispositif de cartographie des risques pilotée en lien avec le département Risk Management.
- En France, d'encadrer le Service Autonome de Prévention et Santé au Travail

### 4.3.3. Plan d'actions

**En 2024, les actions ont été orientées à la fois sur la maîtrise des risques principaux et la poursuite du développement de la culture avec pour objectifs d'agir sur le nombre d'accidents du travail et leur gravité ou l'apparition de maladies professionnelles. Cet objectif est en partie soutenu en France par la reconduction de l'accélérateur d'intéressement** conditionné à la réduction du nombre d'Accidents du Travail avec arrêt.

**En complément, la dimension QVT a été renforcée avec la mise en place de nouvelles organisations du travail dont la mise en place du dispositif de nomadisme (en complément de l'accord télétravail existant) ou l'intégration des principes du flex office favorisant notamment les synergies entre équipes.**

**Dans le cadre de l'ouverture de notre nouveau site CAMPUS, la conception a pris en considération les dimensions liées à l'éclairage ou l'acoustique par exemple.**

#### › La prévention du risque routier

En cohérence avec « l'engagement pour une route plus sûre », signé en 2017, le plan de formation spécifique pour nos collaborateurs des réseaux se poursuit avec désormais plus de 650 personnes formées. En situation réelle, cette formation permet l'évaluation et l'amélioration des aptitudes de conduite. Ces aptitudes traduisent nos Essentiels SSE (attitudes ou comportements à adopter en toutes circonstances afin de prévenir pour soi, mais aussi les autres, les situations à risque). Localement, des initiatives ont été développées sur ces thématiques.

#### › La prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

En France, l'accord RPS datant de 2010 et revu en 2023 avec les partenaires sociaux, tenant compte du retour d'expérience significatif. Le nouvel accord ancre certaines pratiques dont le passage des Cellules de Veille à en fréquence trimestrielle et renforce l'implication amont de chaque CSSCT dans l'évaluation des situations collectives. Il propose également de nouveaux outils permettant l'analyse des causes racines dans les situations les plus compliquées. Le dispositif de soutien psychologique a été reconduit et permet aux médecins du travail d'orienter les collaborateurs qui le nécessiteraient. A l'international, un programme d'assistance (EAP – Employee Assistance Program) est déployé dans 20 filiales couvrant ainsi près de 80% des effectifs de nos filiales étrangères.

**En complément, des actions visant à renforcer la culture sécurité dans toutes les lignes managériales se poursuivent. Elles visent à favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges, à sensibiliser et permettre l'appropriation des comportements propices à la prévention et agir sur les éléments générateurs d'accidents. C'est notamment le cas via le dispositif de fiches initiatives sur nos sites industriels et logistiques ou via le système de remontée des « signaux faibles » sur le périmètre de la R&D toulousaine dont la digitalisation a été mise en œuvre en 2024 sur le site de Langlade.**

Sur les sites des Opérations et pour soutenir cette approche, différentes formations ont été réalisées (à fin 2024, ce sont plus de 2 000 collaborateurs des Opérations qui ont suivi la formation « 3S » - See it, Say it, Solve it et presque 140 managers impliqués dans les formations Safety Academy pour renforcer le leadership sécurité des managers en donnant par exemple un éclairage entre neurosciences et sécurité). Ces actions seront complétées par le programme Safestart dont le pilote a démarré en 2024 par la formation de formateurs internes avant déploiement aux équipes. En 2024, après un pilote en 2023, un quart d'heure sécurité digital a été déployé sur nos activités tertiaires, R&D et Réseaux qui a touché près de 800 collaborateurs.

**La semaine de la Santé et Sécurité au Travail moment d'échange et de partages sur des thématiques santé et sécurité variées et renouvelée en 2024 connaît un succès croissant avec plus de 2400 participants aux 246 ateliers locaux réalisés par près de 120 animateurs**, sous forme d'ateliers ludiques sur des thèmes variés tels que la santé (nutrition, sommeil, santé mentale...), les premiers secours, l'ergonomie, des chasses aux risques en réalité virtuelle..., mais aussi concernant la harcèlement et les agissements sexistes ou encore la cybersécurité.

Au niveau monde, plusieurs **événements communs** sont organisés (concours de dessin « Dessine-moi la prévention » à destination des enfants de collaborateurs, quiz de sensibilisation orienté conscience des risques et vigilance partagée, Instant Formation sur le sommeil avec une forte participation montrant l'intérêt de nos collaborateurs).

### Enfin, l'internationalisation de notre politique se poursuit avec une maturité croissante, jalonnée par plusieurs actions issues du programme 123 Safety.

La campagne d'évaluation de conformité aux standards H&S Pierre Fabre a été renouvelée en 2024 avec un taux de conformité à 81%, en croissance de 2 points. Cette dynamique est soutenue annuellement à l'international par la réalisation d'une Revue de Direction permettant d'établir un bilan et de projeter des perspectives d'actions.

Ainsi, parmi les actions engagées et **traitant les risques principaux identifiés comme les opportunités autour de la santé et la Qualité de Vie au Travail :**

- › **Risque routier :** le risque routier étant présent dans le quotidien d'un nombre significatif de nos collaborateurs des réseaux, différentes actions ont été conduites mêlant à la fois des sensibilisations, des formations ou des actions d'organisation. Ainsi, en 2024, les collaborateurs des filiales polonaise, allemande, grecque et marocaine ont bénéficié d'une formation au risque routier.
- › Les approches relatives à l'ergonomie se poursuivent avec une attention portée au mobilier lors des changements de locaux ou renouvellements (mobilier de bureau ergonomique et dynamique avec bureaux réglables). De nombreuses actions de formation ont été dispensées sur cette thématique : par exemple, formation des collaborateurs de nos filiales mexicaine, polonaise, canadienne, ou vietnamienne à l'ergonomie. Cette action sur l'ergonomie se traduit également pour nos collaborateurs des réseaux comme en Belgique.
- › La part des actions engagées en faveur de la santé augmente avec des programmes en prévention des risques psychosociaux (formation des managers en Australie, formation à la gestion du stress en Grèce, séminaires en Bulgarie, ateliers au Royaume Uni, conférence sur le cluster Nord-Africain regroupant le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ou un webinaire au Brésil). D'autres actions orientées vers la santé physique ont été menées (conférence sur le diabète et atelier nutrition au Portugal, challenges sportifs dans les filiales tchèque et slovaque, intervention d'un nutritionniste au Canada...).
- › D'autres actions ont eu lieu concernant la formation des acteurs du premier secours, le risque incendie ou encore la gestion des situations d'urgence, notamment naturelles.

Pour compléter ce dispositif, les Corp'audits débutés en 2022 se sont poursuivis et ont été réalisés en 2024 sur 2 sites supplémentaires (Gien et Aignan).

### 4.3.4. Résultats

	2022	2023	2024
<b>Taux de Gravité France</b>	<b>0,29</b>	<b>0,40</b>	<b>0,69</b>
<b>Taux de Gravité France + International</b>	<b>0,18</b>	<b>0,27</b>	<b>0,38</b>
<b>Taux de Fréquence France</b>	<b>3,83</b>	<b>5,00</b>	<b>5,17</b>
<b>Taux de Fréquence France + International</b>	<b>3,35</b>	<b>4,46</b>	<b>3,84</b>



05

# MIEUX INNOVER

| 5.1 : Éco-innovation

p.70

## 5.1. Éco-innovation



### 5.1.1. Définition

La croissance des laboratoires Pierre Fabre est dépendante de sa capacité à s'adapter dans un contexte d'évolutions technologiques et réglementaires, de pression environnementale et de rupture dans les modes de consommation. Des difficultés à innover pour répondre à ces évolutions pourraient impacter la place de leader de l'entreprise sur certains segments d'activités et par conséquent faire peser un risque sur sa croissance et son business. Pour répondre à ces enjeux multiples, **l'éco-innovation nous semble être à la fois une solution pour réduire notre impact environnemental et pour nous adapter aux évolutions technologiques et réglementaires, aux nouveaux modes de consommation.**

### 5.1.2. Politique

Tout au long du cycle de vie des produits, des achats de matières premières à leur mise sur le marché et leur utilisation en passant par la production, les Laboratoires Pierre Fabre visent à diminuer leurs impacts sur l'environnement, répondant ainsi également aux évolutions des attentes sociétales.

Pour cela, l'entreprise mène des projets d'écoconception qui font appel à de nouveaux matériaux, de nouveaux modes de fabrication, des formes galéniques originales visant à réduire l'empreinte environnementale de ses produits par rapport aux produits précédents ou aux offres alternatives sur le marché.

#### Les 4 axes de travail engagés sont :

- › L'impact écologique des formules,
- › La naturalité des formules,
- › L'éco-extraction des actifs (un des principes de la chimie verte),
- › L'écoconception des packagings.

### 5.1.3. Organisation

**Pour déployer ces 4 axes de travail, les Laboratoires Pierre Fabre s'appuient sur les feuilles de route RSE élaborées par la Direction Green Mission Pierre Fabre et déclinées par la suite en feuilles de route par métier :**

- › Le Pôle Sourcing & Développement Actifs Végétaux au sein de Green Mission Pierre Fabre intègre, dans ses travaux de recherche et développement d'actifs végétaux, des objectifs de naturalité en appliquant les principes de la chimie verte,
- › La Direction des Opérations s'appuie sur le service développement packaging, les directions de sites industriels et les services HSE pour la déclinaison opérationnelle des feuilles de route, en particulier sur les axes chimie verte et écoconception des packagings,
- › La Direction Recherche & Développement est plus particulièrement en charge des feuilles de route sur la naturalité des formules, et l'impact écologique des formules.

### 5.1.4. Plan d'actions

#### 5.1.4.1. Impact écologique des formules

Les Laboratoires Pierre Fabre travaillent depuis 2008 à une amélioration de la biodégradabilité de ses formules rincées (shampoings, masques pour cheveux...). Le pourcentage de biodégradabilité de ses formules est calculé via l'indice de biodégradabilité des substances qui composent la formule ou mesuré avec le test OCDE 301b (norme internationale). **La biodégradabilité de toute nouvelle formule mise sur le marché est mesurée avec pour objectif d'obtenir 100 % des formules rincées biodégradables.**

L'entreprise s'appuie sur de nombreux travaux scientifiques de l'observatoire océanologique de Banyuls sur mer ayant donné lieu à plusieurs publications (« *Scientific Reports* » de *Nature* « *Toxics* » de la plateforme *Molecular Diversity Preservation International*, « *STOTEN* » *Science of the Total Environment*, ...) sur l'impact des filtres solaires sur des organismes représentatifs de la biodiversité marine. Ces travaux orientent dans le choix des filtres solaires afin de garantir l'absence d'impact sur les milieux marins. Ainsi, les marques Avène, A-Derma, Klorane, Darrow bénéficient **d'un système de protection solaire comprenant uniquement 4 filtres dont l'innocuité sur l'écosystème marin intégrant les coraux a été démontrée.**

Enfin, les Laboratoires Pierre Fabre travaillent sur **des formules solides** permettant de réduire considérablement le packaging des produits (ex : Shampoings solides chez Klorane).

## 5.1.4.2. Naturalité des cosmétiques

La naturalité des formules est une attente forte des consommateurs pour les produits cosmétiques. Elle permet notamment de substituer des matières d'origine pétrochimique (issues des énergies fossiles) par leurs équivalents naturels (issus de matières renouvelables) si les conditions de collecte ou de culture répondent à des pratiques respectant la biodiversité.

Pour déterminer la naturalité des formules cosmétiques, l'entreprise réalise une analyse de naturalité des matières premières qui la composent à l'aide d'un référentiel reconnu à l'international (norme ISO 16128).

Pour connaître la naturalité d'un ingrédient, 2 étapes sont suivies, selon la norme ISO 16128 :

1. Identification de la ressource et de son origine,
2. Vérification du procédé de fabrication (toutes les étapes de production de l'ingrédient sont analysées)

Grâce à ce travail, une analyse approfondie du portefeuille de matières premières a permis d'identifier les matières naturelles et non naturelles de façon à donner cette information aux formulateurs et élaborer un plan d'actions de naturalité de son portefeuille de matières premières.

**Il en résulte qu'en 2024, 65% du chiffre d'affaires de Pierre Fabre reposent sur des produits dont l'actif est issu de la Nature (Eau Thermale Avène ou actifs végétaux) et 36 % si l'on se focalise sur les actifs végétaux.**

## 5.1.4.3. Naturalité des compléments alimentaires

Tout comme pour ses références en dermo-cosmétique, les Laboratoires Pierre Fabre sont engagés afin de proposer des compléments alimentaires composés d'ingrédients d'origine naturelle.

Pour déterminer la naturalité des compléments alimentaires, l'entreprise a établi en 2021 **une Charte donnant les règles pour calculer l'origine naturelle des ingrédients** qui les composent. Ces règles s'appuient sur un référentiel ISO (ISO 19657) et la naturalité d'un ingrédient dépend de son origine et de son procédé d'obtention.

En 2023, cette Charte a été revue dans le cadre des travaux du Consortium GREEN IMPACT INDEX et a fait l'objet d'un consensus auprès de l'ensemble des sociétés participantes, avant d'être **publiée au sein de l'AFNOR SPEC 2215**.

En parallèle, la marque NATURACTIVE continue de déployer la certification Bio de ses compléments alimentaire, selon la Réglementation Européenne en vigueur.

## 5.1.4.4. L'éco-extraction des actifs végétaux

Les Laboratoires Pierre Fabre se sont fixés comme ambition de **transférer à l'industrie 4 nouveaux actifs végétaux éco-extraits par an**.

**En 2024, 3 nouveaux actifs végétaux éco-extraits ont été transférés à l'industrie. 2 autres actifs ont également été transférés :**

- › Un extrait de marc de plante. Il n'est pas considéré comme éco-extrait car le marc est issu d'une extraction avec un solvant non vert puis le marc de plante a été désolvanté avant ré-extraction par un solvant vert. Nous retenons toutefois le worst case. A noter que la valorisation du marc de plante généré par notre site d'extraction de Gaillac s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.
- › Un extrait de plante mis au point avec un solvant pétrochimique et qui pourra évoluer en qualité naturelle lors du scale up en lien avec la stratégie marketing.

Concernant l'éco-extraction des actifs végétaux, Green Mission Pierre Fabre travaille sur les 3 axes suivants :

- › Le choix de la matière première végétale avec l'identification de propriétés d'intérêt dans une plante ou une partie de plante peu connue ou, au contraire, la mise en évidence de nouvelles propriétés thérapeutiques ou cosmétiques d'une plante déjà largement utilisée,
- › La recherche agronomique, les techniques agricoles mises en œuvre, la valorisation des co-produits agricoles existants,
- › Le choix des procédés de fabrication de l'actif, permettant l'extraction des composés naturels d'intérêt dans une plante avec la recherche d'alternatives aux solvants pétrochimiques et de technologies d'extraction et de purification vertes. **En 2024, 90 % des actifs végétaux de l'entreprise sont produits à partir de solvants verts ou sans solvant.**

Pour chacune de ces étapes, la **recherche de ressources renouvelables**, la préservation de la **biodiversité**, l'identification de **technologies vertes**,

peu énergivores et respectueuses de l'environnement constituent un moteur de l'innovation. Nous pouvons citer, par exemple : la culture cellulaire végétale pour les plantes menacées ou dont la collecte a un fort impact sur les ressources, la valorisation de co-produits dans une démarche d'économie circulaire, la priorité donnée aux matières premières végétales locales et/ou en circuit court lorsque cela est possible, l'optimisation de la production lors des étapes d'industrialisation pour réduire son impact environnemental (sélection du matériel le plus adapté, réduction de la consommation d'énergie, recyclage des déchets...), les fluides supercritiques, l'extraction mécanique comme la technologie brevetée Green Native Expression. Pour 2024, on peut lister, pour chacun de ces trois axes de travail, quelques exemples concrets qui ont été mis en œuvre :

- › Axe Choix de la matière première : Plusieurs plantes cultivées localement par Pierre Fabre Agronomie ont fait l'objet de travaux de recherche pour la mise au point de nouveaux actifs. Deux ont fait l'objet d'un transfert industriel en 2024. La valorisation de co-produits végétaux pour la mise au point de nouveaux actifs végétaux reste par ailleurs une thématique de recherche de fond et s'illustre par le transfert de l'extrait de marc d'une plante en 2024.
- › Axe Techniques agricoles : En 2024, Pierre Fabre Agronomie a lancé plusieurs actions avec des experts scientifiques externes pour expérimenter de nouvelles pratiques agroécologiques sur nos terrains (participation au programme européen InterCropValue piloté par INRAE, travaux pratiques du lycée agricole de Fonlabour sur notre parcelle d'agroforesterie, participation au programme d'Arvalis sur le Phosphore du sol...).
- › Axe Choix de procédés : Plusieurs thématiques d'éco-extraction ont été investiguées en 2024 pour contribuer à la recherche d'actifs innovants. Parmi elles, la biocatalyse, ou encore l'extraction par CO<sub>2</sub> supercritique pour l'extraction de molécules lipophiles de plusieurs plantes d'intérêt.

## 5.1.4.5. Réduction du nombre d'ingrédients ou « juste nécessaire »

S'adressant aux peaux les plus sensibles, Pierre Fabre a toujours cherché à limiter le nombre d'ingrédients dans ses formules. Ainsi, les soins **COSMÉTIQUE STÉRILE** ont permis de supprimer totalement de leur formule les conservateurs ne participant pas à l'efficacité de cette dernière pour se focaliser sur les actifs essentiels à la peau. Cette technologie est aujourd'hui déployée sur les gammes AVENE, A-DERMA et DUCRAY.

Un travail important a également été mené pour diminuer la quantité de filtres solaires et supprimer les silicones dans les gammes solaires des marques AVENE et A-DERMA.

## 5.1.4.6. Écoconception des packagings

La stratégie d'éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission Pierre Fabre. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois. Les axes de travail sont développés dans le chapitre 3.1.4.1.

## 5.1.5. Résultats

	UNITÉ	2022	2023	2024
<b>Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal</b>	%	35	37	36
<b>Part du chiffre d'affaires liée à la nature</b>	%	61	65	65
<b>Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés, qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant</b>	%	87	90	100
<b>Part des actifs présent dans des produits commercialisés, qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé ou sans de solvant) / l'intégralité des actifs végétaux</b>	%	88	88	90
<b>Nombre de nouveaux actifs végétaux transférés à l'industrialisation bio ou éco-extraits</b>	Nombre	5	4	3



## Bilan des indicateurs RSE

	2022	2023	2024	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
<b>RISQUE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE</b>					
<b>Gouvernance</b>					
Capital détenu par les salariés	9,15	9,53	9,80	%	Groupe
Part d'actionnaires / Nombre de salariés éligibles	84,6	83,3	80,0	%	
Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)	8 262	8 409	8 624	Nombre	
Budgets des Fondations (Fondation Pierre Fabre, Fondation Eczema et Klorane Botanical Foundation)	12,9	13,9	13,8	Millions €	
<b>Ethique et conformité</b>					
Part d'alertes traitées / Nombre d'alertes reçues	100	100	100	%	Groupe
Nombre d'alertes reçues	15	15	16	Nombre	
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des Droits de l'Homme	8	6	2	Nombre	
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD	0	0	0	Nombre	
<b>Achats Responsables</b>					
% du Chiffre d'Affaires facturé Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus)	54,1	71,0	83,7	%	Groupe
Nombre de fournisseurs côtés dans ECOVADIS	423	497	784	Nombre	

	2022	2023	2024	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
<b>RISQUES ENVIRONNEMENTAUX</b>					
<b>Changement climatique</b>					
Emissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 & 2)	16,1	15,1	15,3	Milliers de TeqCO <sub>2</sub>	Sites français Sites industriels internationaux
Ratio (Emissions CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie) / Chiffre d'affaires	6,2	5,4	5,0	Teq CO <sub>2</sub> / M€	
Part de diminution des émissions de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie par rapport à 2015	-21,1	-26,0	-25,0	%	
Empreinte carbone Groupe (scopes 1, 2 et 3)	464	476	NC*	Milliers de TeqCO <sub>2</sub>	Groupe
Ratio (empreinte carbone Groupe) / Chiffre d'affaires	164	168,5	NC*	Teq CO <sub>2</sub> / M€	
% de matières recyclées dans les produits	16,3	23,9	19,0	%	Packaging des produits dermo-cosmétiques
% de matériaux recyclables présents dans les produits	87,8	90,6	86,3	%	
<b>Impact environnemental de la production</b>					
<b>Energie</b>					
Consommation totale d'énergie	160	153	145	GWhef	Sites français Sites industriels internationaux
Ratio (Consommation totale d'énergie) / Chiffre d'affaires	61,3	54,0	47,0	MWhef / M€	
Part de diminution de la consommation d'énergie par rapport à 2015	-17,0	-21,0	-24,9	%	
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (hors contrats garantie d'origine)	4,7	7,2	6,2	%	
<b>Eau</b>					
Prélèvement total d'eau	577	491	443	Milliers de m <sup>3</sup>	Sites français Sites industriels internationaux
Ratio (Prélèvements total d'eau) / Chiffre d'affaires	220	174	144	m <sup>3</sup> / M€	
Part de diminution de la consommation d'eau par rapport à 2018	-17,4	-29,6	-36,6	%	
<b>Déchets</b>					
Quantité totale de déchets produits	15,6	17,9	14,6	Milliers de tonnes	Sites français Sites industriels internationaux
Ratio (Quantité totale de déchets produits) / Chiffre d'affaires	6,0	6,3	4,8	t / M€	
Part de déchets produits valorisés	82	84,1	83,5	%	
Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018	-12,2	+0,2	-10,0	%	

\*NC : Non Calculé à la date de publication

	2022	2023	2024	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
<b>RISQUES SOCIAUX</b>					
<b>Diversité, inclusion</b>					
<b>Effectifs</b>					
<b>Effectif total</b>	<b>10 037</b>	<b>10 121</b>	<b>10 195</b>	<b>Nombre</b>	<b>Groupe</b>
<b>Part de salariés en France</b>	<b>53,8</b>	<b>53,2</b>	<b>53,9</b>	<b>%</b>	<b>France</b>
<b>Part de salariés à l'international :</b>	<b>46,2</b>	<b>46,8</b>	<b>46,1</b>	<b>%</b>	<b>International</b>
<b>- dont en Afrique/Moyen-Orient</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>	<b>3,9</b>	<b>%</b>	<b>Afrique/Moyen Orient</b>
<b>- dont aux Amériques</b>	<b>11,0</b>	<b>12,0</b>	<b>11,8</b>	<b>%</b>	<b>Amériques</b>
<b>- dont en Asie/Océanie</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>	<b>%</b>	<b>Asie/Océanie</b>
<b>- dont en Europe (hors France)</b>	<b>24,0</b>	<b>24,1</b>	<b>23,8</b>	<b>%</b>	<b>Europe (hors France)</b>
<b>Part de femmes au sein des instances dirigeantes</b>					
<b>Part de femmes au sein du Conseil d'Administration</b>	<b>44,4</b>	<b>50</b>	<b>45,4</b>	<b>%</b>	<b>Groupe</b>
<b>Part de femmes au sein de la Leadership Team</b>	<b>34,6</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>%</b>	
<b>Index égalité Homme/Femme France</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>89</b>	<b>%</b>	<b>France</b>
<b>Santé et sécurité des collaborateurs</b>					
<b>Taux de gravité Groupe</b>	<b>0,18</b>	<b>0,27</b>	<b>0,38</b>		<b>Groupe</b>
<b>Taux de fréquence Groupe</b>	<b>3,35</b>	<b>4,46</b>	<b>3,84</b>		

	2022	2023	2024	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
<b>RISQUES SOCIÉTAUX</b>					
<b>Sécurité Produit</b>					
<b>Part de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément réglementaire COSMOS</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>%</b>	<b>Groupe</b>
<b>Nombre d'inspections réglementaires et de certifications</b>	<b>45</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>Nombre</b>	
<b>Taux de réclamations produits pharmaceutiques distribués</b>	<b>5,2</b>	<b>6,4</b>	<b>6,7</b>	<b>ppm</b>	
<b>Nombre de rappels produits</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Nombre</b>	
<b>Accessibilité Produit</b>					
<b>Taux de Service Medical Care (TIFI)</b>	<b>80,8</b>	<b>65,1</b>	<b>76,5</b>	<b>%</b>	<b>BU Medical Care</b>
<b>Éco-innovation</b>					
<b>Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>%</b>	<b>Groupe</b>
<b>Part du chiffre d'affaires liée à la nature</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>%</b>	
<b>Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés et qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant</b>	<b>87</b>	<b>90</b>	<b>100</b>	<b>%</b>	
<b>Part des actifs présents dans des produits commercialisés et qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé ou sans de solvant) / intégralité des actifs végétaux présents dans des produits commercialisés</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>90</b>	<b>%</b>	
<b>Nombre de nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>Nombre</b>	
<b>Communication transparente</b>					
<b>% du chiffre d'affaires généré par des produits côtés A et B selon le Green Impact Index (hors AMM et accessoires)</b>	<b>63,6</b>	<b>66,2</b>	<b>51,8</b>	<b>%</b>	<b>Groupe</b>



## Méthodologie de reporting

- 7.1. Les données relatives à la « Gouvernance Responsable »
- 7.2. Les données « Changement climatique »
- 7.3. Les données environnementales
- 7.4. Les données sociales
- 7.5. Les données relatives à la sécurité des produits et à l'accessibilité des soins
- 7.6. Les données Achats Responsables
- 7.7. Les données éco-innovation

**p.87**  
**p.88**  
**p.90**  
**p.90**  
**p.90**  
**p.90**  
**p.90**



## 7. Méthodologie de reporting

Compte tenu de la nature de ses activités, Pierre Fabre considère que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi que du respect du bien-être animal ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Les indicateurs sont décrits dans deux protocoles de reporting détaillés : le protocole social établi par la Direction des Ressources Humaines et le protocole environnemental établi par la Direction Green Mission Pierre Fabre. Ces protocoles, à la disposition des responsables de collecte, précisent : les périmètres spatio-temporels, la définition des indicateurs, le mode de recueil des indicateurs et le calcul des indicateurs.

- › **La période de référence** : La période de référence du reporting pour l'année 2024 couvre le périmètre temporel du 01/01/2024 au 31/12/2024, à l'exception des indicateurs de l'empreinte carbone de l'entreprise.
- › **Le périmètre spatial de reporting** : Pour chaque indicateur le périmètre spatial de reporting est précisé dans les tableaux d'indicateurs présents dans ce rapport.
- › **Les outils de reporting** : Les données sont remontées et consolidées au travers de plusieurs systèmes de collecte.

---

### 7.1. Les données relatives à la « Gouvernance responsable »

Le pourcentage de détention du capital est déterminé après chacune des opérations d'actionnariat salariés, début juillet une fois la décision d'achat des titres par le FCPE réalisée par l'entreprise et le conseil de surveillance du FCPE Actionnariat Pierre Fabre.

Concernant le nombre de porteurs de part il est communiqué après chaque année civile sur la base des données tenues par la société de gestion.

Le pourcentage d'actionnaires salariés se calcule après l'opération d'actionnariat salariés annuelle (en avril-mai). Le calcul se fait en prenant le nombre de porteurs de parts « Présents dans l'entreprise » après l'opération d'actionnariat de l'année sur le nombre d'éligibles. Les éligibles sont les salariés ayant 3 mois d'ancienneté au dernier jour de la souscription et présent au moins un jour pendant la période de souscription.

Les contributions aux budgets de la Fondation Pierre Fabre et des fondations d'entreprise (Klorane Botanical Foundation et Fondation Eczema) sont extraites des comptes 2024 des Fondations.

## 7.2. Les données « Changement climatique »

► **Indicateurs Empreinte carbone :** Le tableau ci-dessous détaille les postes d'émissions, le périmètre pris en compte, le type de données utilisées et la source des facteurs d'émissions (FE).

SCOPE	POSTE D'ÉMISSION SELON GHG PROTOCOL	PÉRIMÈTRE	TYPE DE DONNÉES	DÉTAIL SUR LES DONNÉES	SOURCE FACTEURS D'ÉMISSIONS
1	Émissions directes des sources fixes de combustion	Entreprise	Physiques	Consommation de gaz, fioul, propane	ADEME V23.2
1	Émissions directes des sources mobiles de combustion	Entreprise	Physiques	Litres de carburants ou kms parcourus	ADEME V23.2
1	Émissions directes des procédés physiques ou chimiques	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
1	Émissions directes fugitives	Non significatif	Non applicable	Émissions inférieures à 0,2 % des émissions totales de l'entreprise	Non applicable
2	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Entreprise	Physiques	Consommation d'électricité / Méthodologie location-based	ADEME V23.2 pour la France IEA pour l'international
2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Entreprise	Physiques	Consommation de froid, eau chaude, vapeur	ADEME V23.2
3	1. Produits et services achetés	Entreprise	Physiques	- Packaging (tonnages ou unités)	ADEME V23.2, FE spécifiques BEE de CITEO
			Physiques	- Matières premières (tonnages ou unités)	ADEME V23.2, ECOINVENT IPCC 2021 GWPI00
			Monétaires	- Produits sous-traités (montants dépensés avec prise en compte de l'inflation, utilisation de données INSEE par grands secteurs de consommation)	ADEME V23.2, FE issus d'ACV
			Monétaires	- Achats de services (montants dépensés) avec prise en compte de l'inflation pour la France au niveau des FE de l'ADEME, utilisation de données INSEE par grands secteurs de consommation pour appliquer un taux d'inflation différent par famille de service)	ADEME V23.2, FE calculés à partir data fournisseurs
3	2. Biens immobilisés	Entreprise	Monétaires et physiques	Immobilisations hors IT : données monétaires / IT : nombre/type de matériel	ADEME V23.2
3	3. Activités associées à l'énergie et aux combustibles	Entreprise	Physiques	Émissions indirectes liées aux consommations directes d'énergie des sources fixes et mobiles	ADEME V23.2 pour la France IEA pour l'international
3	4. Transport et distribution amont	Entreprise	Physiques	- Fret inter-sites entre sites industriels France et Centres de distribution France : données d'activité en tonne.km à partir poids transporté en tonnes et distance en km - Fret amont non franco : données d'activité en tonne.km - Fret amont franco : données d'activité en tonne.km pour les matières premières - Fret aval (distribution des produits depuis les centres de distribution en France vers les clients de rang 1) : données en tCO <sub>2</sub> e issues d'un système d'information Transport - Fret local international : données d'activités différentes selon les filiales (tCO <sub>2</sub> e fournis par partenaires de distribution, ou tonnages/unités et kms parcourus en moyenne)	ADEME V23.2, FE spécifiques
3	5. Déchets générés par les opérations	France	Physiques	Tonnages et types de déchets liés aux activités de production, de chimie, de logistique et de R&D en France	ADEME V23.2
3	6. Voyages professionnels	Entreprise	Physiques	Avion et train : données issues de notre plateforme de voyages en tCO <sub>2</sub> e Voiture : litres consommés ou kilométrages/type de véhicule	FE spécifiques (issus de BEIS/DEFRA/IATA), FE internes ADEME V23.2
3	7. Déplacements domicile-travail des employés	France	Physiques	Estimation des distances journalières via les codes postaux de domicile et les codes postaux du lieu de travail prise en compte du taux de télétravail et des abonnements en transport en commun.	ADEME V23.2
3	8. Actifs en leasing amont	Non applicable	Non applicable	Émissions incluses dans les catégories « Émissions directes des sources fixes et mobile de combustion » et « Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, vapeur, chaleur ou froid » des scopes 1&2 et dans la catégorie « 2.biens immobilisés » du scope 3.	Non applicable
3	9. Transport et distribution aval	Non applicable	Non applicable	Émissions incluses dans la catégorie « 4.Transport et distribution amont » du scope 3.	Non applicable
3	10. Traitement des produits vendus	Non applicable	Non applicable	L'entreprise n'est pas concernée par cette catégorie car les produits vendus ne subissent pas d'étape supplémentaire de traitement, transformation ou intégration dans un autre produit avant d'être utilisés par le consommateur final.	Non applicable
3	11. Utilisation des produits vendus	Non pris en compte	Non applicable	Cette catégorie n'a pas encore été attribuée car Pierre Fabre a priorisé les catégories pour lesquelles il disposait de leviers de réduction des émissions. Les émissions liées à la phase d'utilisation des produits cosmétiques à rincer sont liées à l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau de la douche de l'utilisateur. Ces émissions ne dépendent pas essentiellement du produit et le lien entre le produit utilisé et la durée de la douche est particulièrement difficile à estimer.	Non applicable
3	12. Traitement de fin de vie des produits vendus	Entreprise	Physiques	Tonnage de packaging des produits vendus.	ADEME V23.2
3	13. Actifs en leasing aval	Non significatif	Non applicable	Pierre Fabre a exploité certains actifs qui sont détenus (en tant que bailleur) et loués à d'autres entités au cours de l'exercice sous revue. Elle concerne peu de petits bâtiments et l'entreprise considère qu'elle n'est pas pertinente.	Non applicable
3	14. Franchises	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
3	15. Investissements	Non pris en compte	Non applicable	Pour la première fois, les émissions liées aux investissements ont été estimées sur les données 2023 issues des données financières et industrielles des entreprises dans lesquelles Pierre Fabre investit. Ces émissions représentent moins de 5 % des émissions totales de l'entreprise, Pierre Fabre a donc décidé de ne pas les inclure dans les émissions globales de l'entreprise. Une estimation a été réalisée pour l'année de référence 2019 sur la base du chiffre d'affaires 2019 et 2023 et des émissions liées aux investissements calculés en 2023.	Non applicable

► **Indicateur % Matières recyclées dans les produits :** Cet indicateur est calculé en ne prenant en compte que les matériaux plastiques.

### 7.3. Les données environnementales

La majorité des données relatives aux indicateurs environnementaux est collectée grâce à un outil informatique de reporting (Tennaxia Reporting). Ce logiciel de reporting RSE permet la collecte, le pilotage de la collecte, la fiabilisation, la consolidation et l'analyse des données.

#### En amont de la saisie des indicateurs dans l'outil :

- › Les consommations d'énergie et les prélèvements d'eau sont collectés soit à partir de relevés de compteurs, soit à partir de factures.
- › Les déchets sont suivis en France dans un outil informatique (Tennaxia Déchets). Cet outil permet de consolider annuellement des indicateurs de pilotage (tonnage, taux de valorisation). À l'international, les données sont collectées via des tableaux de suivi.

#### › Indicateur Ratio/Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pris en compte en 2024 inclus le chiffre d'affaires commercial de Pierre Fabre et le chiffre d'affaires de ses activités CDMO.

### 7.4. Les données sociales

#### › Indicateurs sociaux

Les données relatives aux indicateurs sociaux France et International sont collectées sur les périmètres France et international par deux systèmes d'information distincts.

#### › Indicateurs Santé et Sécurité

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont calculés sur le périmètre global de l'entreprise (France + International).

En France, ces indicateurs sont alimentés par les données remontées par un logiciel commun de déclaration et de gestion des accidents du travail où ils sont déclarés localement par les sites. Les données relatives aux heures travaillées réelles et aux absences liées aux accidents du travail sont extraites du Système d'Information RH de l'entreprise et sont intégrées au logiciel de gestion des accidents du travail pour le calcul des indicateurs. À l'International, un questionnaire mensuel est collecté

par filiale permettant d'obtenir le nombre d'accidents du travail et le nombre de jours d'arrêt de travail associés à ces accidents. Pour calculer les indicateurs, le volume d'heures travaillées d'une filiale est calculé en faisant le produit des heures théoriques travaillées pour un salarié dans le pays par le nombre d'ETP moyen de cette même filiale. Les heures travaillées théoriques sont reprises depuis des sources officielles (Conference Board Total Economy database).

#### › Indicateur sur le taux de travailleurs handicapés France

L'indicateur 2024 sur le taux de travailleurs handicapés France est un indicateur prévisionnel qui a été calculé en interne. Il est en attente de validation par l'URSSAF. La valeur définitive sera communiquée après publication de ce document. C'est pour cette raison qu'il n'est pas reporté.

### 7.5. Les données relatives à la sécurité des produits et à l'accessibilité des soins

#### › Indicateur « taux de réclamations Qualité produits pharmaceutiques distribués » :

Calculé en considérant le nombre de réclamations reçues dans le monde en 2024 relatives à la qualité de nos médicaments et le nombre d'unités de ces produits distribuées en 2024. Il est exprimé en nombre de réclamations Qualité Produit par millions d'unités distribuées ( $10^6 \times \text{Nbre de réclamations} / \text{Nbre d'unités distribuées}$ ).

#### › TIFI (Turn-over Invoiced in First Intention) :

Cet indicateur exprime notre taux de service pour la Business Unit Medical Care. Il prend en compte le taux de chiffre d'affaires facturé en première intention sur la base du carnet de commandes de chaque mois. Le taux annuel est calculé en pondérant le taux mensuel par le chiffre d'affaires mensuel.

### 7.6. Les données Achats responsables

L'indicateur « % du chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus) » est calculé sur les montants facturés par les fournisseurs sur la période de référence.

### 7.7. Les données éco-innovation

Les données sur les actifs végétaux sont consolidées à l'aide de deux tableaux de suivi interne :

- › Un avec entrée par plante/produit,
- › Un avec entrée par processus implémenté à partir des données des fiches processus renseignées par chaque pilote de processus une fois par an.

Ces données sont ensuite croisées avec les chiffres d'affaires des différentes références de l'entreprise contenant des actifs végétaux et comparées aux chiffres d'affaires globaux des marques.





# Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

8.1 : Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

p.95



61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.forvismazars.com/fr](http://www.forvismazars.com/fr)

## **Pierre Fabre**

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie)  
sur la vérification de la déclaration consolidée de  
performance extra-financière figurant dans le rapport de  
gestion

Exercice clos le 31 décembre 2024

## Pierre Fabre

Société Pierre Fabre SA au capital de 272 416 657,50 €  
Siège social : ZI de la Chartreuse, 81100 Castres  
RCS Castres 662 006 170

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, commissaire aux comptes de société Pierre Fabre, accrédité par le COFRAC Vérification sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), ainsi qu'à la demande de la Société et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations, préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, présentées dans le rapport de gestion de Pierre Fabre (ci-après la « Société » ou l'« Entité ») en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- la méthode de calcul du Green Impact Index a été modifiée pour l'exercice 2024, comme indiqué dans la partie « 2.6.1. Le Green Impact Index » ;
- le périmètre de publication des émissions de gaz à effet de serre liées au risque Changement climatique est variable selon les postes d'émission, comme indiqué dans la note méthodologique de la Déclaration au chapitre 7.2. Les données « Changement climatique ».
- le calcul des émissions de gaz à effet de serre s'appuie sur la version 23.2 de la base de facteurs d'émission de l'ADEME, comme précisé dans la note méthodologique de la Déclaration au chapitre 7.2. Les données « Changement climatique ». Cette base a fait l'objet d'une actualisation non prise en compte pour ce calcul des émissions de gaz à effet de serre.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025) ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025), à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables..

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE\_SQ\_Programme de vérification\_DPEF.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes et se sont déroulés entre juin 2024 et février 2025 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions RSE, Développement durable, Achats, Green Mission, Santé et Sécurité, Ressources Humaines et Ethique.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 (dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025) en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 (dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025) lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>eme</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 (dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2025) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, Gouvernance responsable, éthique et conformité, achats responsables, sécurité produits, changement climatique, santé et sécurité des collaborateurs, Diversité, inclusion et égalité des chances, Impact environnemental de la production, éco-innovation, accessibilité aux soins, communication transparente et engagement des clients et des collaborateurs, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>1</sup>;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 35% et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; les procédures mises en œuvre pour l'assurance raisonnable ont nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Forvis Mazars SAS

Paris La Défense, le 28 mars 2025

Delphine GARDINAL  
Associée

Souad EL OUZZANI  
Associée RSE & Développement  
Durable

<sup>1</sup> Risques sociaux : Mexique, Espagne  
Risques environnementaux : Avène, Gaillac et Soual

## Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

### • Informations qualitatives relatives aux principaux risques

- Gouvernance Responsable
- Ethique et conformité
- Changement climatique
- Impact environnemental de la production
- Achats responsables
- Diversité et inclusion
- Santé et sécurité
- Sécurité produit
- Accessibilité aux soins
- Communication transparente
- Engagement des clients et des collaborateurs
- Eco innovation

### • Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Capital détenu par les salariés
- Part d'actionnaires / nombre de salariés éligibles
- Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)
- Contribution aux fondations (Fondation Pierre Fabre, Klorane Botanical Foundation, Fondation Eczema)
- Part d'alertes traitées / nombre d'alertes reçues
- Nombre d'alertes reçues
- Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des droits de l'homme
- Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD
- Émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 & 2)
- Émissions scope 3
- Part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique
- Ratio (Emissions CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie) / Chiffre d'affaires (Teg CO<sub>2</sub>/ M€)

- Part de diminution des émissions CO<sub>2</sub> liées aux émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par rapport à 2017
- Ratio (Emissions CO<sub>2</sub> scope 3) / Chiffre d'affaires (Teg CO<sub>2</sub>/M€)
- Consommation totale d'énergie (électricité, gaz, fioul, biomasse)
- Consommation énergétique par type d'énergie
- Ratio Consommation énergétique / Chiffre d'affaires (MWh/M€)
- Part de diminution des consommations énergétiques par rapport à 2015
- Part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique
- Consommation totale d'eau
- Consommation par type d'eau
- Prélèvements d'eau par type d'eau
- Ratio (Prélèvements d'eau par type d'eau) / Chiffre d'affaires (m<sup>3</sup>/M€)
- Part de diminution des consommations d'eau par rapport à 2018
- Quantité totale de déchets produits
- Ratio Quantité de déchets produits / Chiffre d'affaires (t/M€)
- Part de déchets valorisés
- Part de diminution de déchets par rapport à 2018
- Nombre de fournisseurs cotés dans ECOVADIS
- Part du chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus)
- Total spend fournisseurs 2024
- Effectif total ventilé par géographie et genre
- Part de femmes au sein du Conseil d'Administration
- Part de femmes au sein de la Leadership Team
- Index égalité Homme / Femme France
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
- Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt
- Nombre d'accidents avec arrêt de travail
- Nombre de jours d'arrêt liés à un accident de travail
- Part de sites certifiés selon des normes qualité (ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP, ECOCERT ...)
- Nombre d'inspections réglementaires et de certifications

- Taux de réclamation produits pharmaceutiques distribués
- Nombre de rappels produits
- Accessibilité aux soins : Taux de Service Médical Care (TIFI - Turn over invoiced in first intention)
- Part du chiffre d'affaires généré par des produits éco-socio-conçus (côtés A et B) selon le Green Impact Index
- Part de matières recyclées dans les produits
- Part de matériaux recyclables présents dans les produits
- Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal en %
- Part du chiffre d'affaires liée à la nature en %
- Part des nouveaux actifs présents dans des produits commercialisés en année n-1 produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant, en %
- Part des actifs présents dans des produits commercialisés en année n-1 produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé ou sans solvant) / l'intégralité des actifs végétaux présents dans des produits commercialisés en année n-1, en %
- Nombre d'actifs végétaux transférés à l'industrialisation certifiés bio ou extraits avec solvants verts (eau, éthanol, CO<sub>2</sub> supercritique, solvant biosourcé ou pas de solvan



LABORATOIRES  
Pierre Fabre